

ABONNEMENTS	
1 an 6 m.	3 m.
Nièvre et limit... 44.00	25.00
Autres départ... 52.00	28.00
Union postale... 62.00	34.00
— TELEPHONE : 2.17 et 2.18 —	

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

C'est aujourd'hui le dernier jour du Concours des Inventions

Aucune lettre ne sera acceptée en cours de dépouillement. Le dépouillement commencera vendredi à midi.

Lecteurs, hâtez-vous! En queue de scorpion

Les premiers ministres des puissances ont quitté Londres, regagné leurs capitales respectives, sans avoir pris de décision sur les graves questions qu'ils avaient à examiner, à résoudre, du moins officiellement, en attendant qu'à Bruxelles, ils se réunissent officiellement. Voici, ajoutée on ne peut dire à quelle date, la conférence qui devait se tenir dans cette ville. Cependant, nous le répétons une fois de plus, il faut que les puissances alliées se prononcent avant le 15 janvier sur cette question capitale d'où dépend l'avenir de l'Europe.

Dans tous les pays, le mécontentement est grand, la déception profonde. Elle est encore plus cuisante en France où les fermes déclarations de M. Poincaré ne permettraient pas, semble-t-il, le moindre doute. Notre président du Conseil dit qu'il n'a rien vu, rien entendu, rien fait, rien dit, rien écrit, rien signé, rien promis, rien refusé, rien accepté, rien décliné, rien renoncé, rien promis, rien refusé, rien accepté, rien décliné, rien renoncé.

En la circonstance, ils ont tous les détails en mains. M. Poincaré avait parlé nettement et trop haut, pour n'être pas cru sur parole. On avait mis en lui, toutes les espérances, on comptait que par son énergie, sa ténacité, son habileté, il vaincrait tous les obstacles, et le voici de retour à Paris, sans avoir obtenu le plus léger résultat.

Aucune des deux questions essentielles agitées à Londres, celle de la réduction parallèle de la dette allemande et des dettes interalliées, celle de l'occupation de la Ruhr, n'est tranchée. Sur la première, toutefois, l'Angleterre, plus courtoise qu'il y a trois ans, arrivera à être à un compromis acceptable, sans la seconde, aucun progrès n'a été constaté tant s'en faut, puisque le cabinet britannique, consulté, n'a fait que confirmer les réserves de son premier ministre.

Somme toute, l'entrevue de Londres, si féconde en promesses nous donnera-t-elle même, une apparence de satisfaction au point de vue annulation des créances ou de dettes interalliées, nous causera certainement, lors de sa tenue à Paris, de cruelles déconvenues.

Décidément, les conférences interalliées nous sont contraires.

Si au lieu de menacer, nous avions fait connaître en des conversations amicales, dans le silence d'un cabinet, les réelles finances de l'Allemagne, nous aurions gagné, après s'être opposés cependant tant de sacrifices, ils ont lutté cinquante-deux mois avant d'être maîtres de l'Allemagne, de la forcer à signer les traités de Versailles, Saint-Germain et autres; ce jour-là, ils étaient réellement maîtres de la situation; ils ont triomphé, mais aussitôt ils se sont jaloués, ils ont fait de la politique utilitaire et égoïste; ils ont joué au plus habile, tenant conférences sur conférences. Résultat: toutes ont fini soit à leur désavantage, soit en queue de poisson.

Alors, leur est apparu de nouveau le péril allemand. Faute de franchise, faute de diplomatie à ciel ouvert, ils n'en ont pas sondé la profondeur. Ils ont voulu, ils ont même essayé de réagir, ils ont, au moins, fait semblant de concentrer leurs forces. Mais, ils n'ont pas voulu persévérer dans cette voie; leur réunion de Londres a du être ajournée: Que dans quinze jours, quand elle reprendra à Paris, ils ne parviennent pas à tomber d'accord, elle échouera, elle se terminera non plus en queue de poisson relativement inoffensive, mais en queue de scorpion dont la piqure est mortelle. Le traité de Versailles serait définitivement inopérant, la guerre reprendrait de plus belle, l'Allemagne abattue relèverait la tête, et soviets aidant, l'Europe deviendrait un immense champ de bataille, pour s'effondrer enfin dans le sang.

La conférence de Bruxelles doit se tenir, doit consolider à tout jamais la défaite de l'Allemagne. Les diplomates qui voient de loin, en ont la conviction absolue. A eux d'agir en conséquence. Il ne s'agit plus de quelques avantages particuliers pour telle ou telle puissance, mais de l'avenir du monde civilisé. Les hordes barbares attendent son partage.

P. H. SAINT-POL

La Chambre aborde la discussion du budget de la Marine

M. Raiberti déclare que les côtes de nos colonies seront protégées l...

La séance est ouverte à 16 h. 15. M. André Lefèvre préside. M. Lacotte provoque un incident à propos du procès-verbal de la séance d'hier matin. Il déclare que l'incident qu'il a eu avec M. Lesaché a été mal présenté. Ce qu'il constate, dit-il, que l'Officiel est rédigé par des faussaires.

Le monde connaît. M. Lacotte rugit: Canaille! M. Lesaché de continuer: Tout le monde sait que je poursuis les trusts. M. Lacotte de continuer: Mais il a son 5 %.

M. Lefèvre déclare que l'incident est clos et ajoute que les paroles de M. Lacotte ne paraîtront pas à l'Officiel.

Simple discussion. Le président annonce qu'il a reçu des demandes d'interpellation de MM. de Moro-Giafferi, Levasseur et J.-L. Dumessil sur la répression de la spéculation. M. Lesaché sur la protection de l'agriculture contre les manœuvres des spéculateurs qui trident les produits de première nécessité.

M. Louis Puech demande également à interpellier sur la répression de la spéculation. La Chambre décide de fixer immédiatement la date de ces interpellations. Le garde des sceaux demande que la discussion en soit fixée au premier vendredi après la rentrée de janvier.

Le président observe qu'on ne peut disposer de l'ordre du jour de la prochaine session.

M. de Moro-Giafferi demande alors la discussion immédiate. M. Colrat s'y refuse et déclare que si la Chambre la décidait elle le ferait avec un autre garde des sceaux.

Le budget de la Marine. On adopte le projet relatif à la création d'un office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

M. Raiberti réplique que ce dernier a été absolument couvert par l'amiral Exelmans. M. Vaillant-Couturier, député communiste, se plaint de la pression qu'exercerait ce commandant du « Jules-Ferry » sur l'équipage pour l'élection et la nomination du bureau de la Coopérative de l'équipage.

Prévisions météorologiques. Paris, 13 décembre. — Prévisions agricoles de l'Office National Météorologique pour la journée du 14 décembre: Région Parisienne. — Temps très bruyant et assez beau, vent de secteur ouest 2 à 3 mètres, ciel ouvert, brumeux, s'améliorant peu, rares éclaircies, température froide, gelées. Le minimum de température sera d'environ: — 2°.

Région du Massif Central. — Beau temps, vent variable, zéro à 3 mètres, brouillards le matin, ciel clair ou peu nuageux, même température, fortes gelées. Le minimum de température sera d'environ: — 7°.

Lord Curzon, à Lausanne se fâche contre les Turcs

Il leur reproche de ne point vouloir croire que la S.D.N. est une institution plus que respectueuse

Lausanne, 13 décembre. — La discussion ouverte, hier et poursuivie ce matin à propos des minorités en Turquie a soulevé de nouvelles difficultés. Répondant à l'invitation qui lui avait été faite hier, Ismet Pacha a exposé, ce matin, le point de vue de la délégation d'Ankara, à propos du projet de création d'un foyer national arménien.

Ismet Pacha a déclaré que nulle province en Turquie ne possède une minorité turque et qu'en conséquence, il est impossible d'en consacrer une seule aux Arméniens. Quant à la Société des Nations, a déclaré malicieusement Ismet Pacha, le gouvernement turc professe pour elle un très grand respect, mais la Turquie préfère s'en tenir au pacte national.

Lord Curzon a alors pris la parole: Nous quitterons Lausanne bientôt, plus tôt que vous ne le pensez peut-être. Les yeux du monde sont fixés sur vous et il sera déçu, quand il saura que vous n'avez pas répondu à nos propositions inspirées par des considérations d'humanité.

Après avoir tenté de répéter les arguments de la délégation turque au sujet de la non adhésion de la Turquie à la Société des Nations, lord Curzon a déclaré: Le moment est venu de décider de votre attitude vis-à-vis de cette organisation, le vous demande une réponse prochaine car nos délibérations s'en trouveront grandement facilitées.

Lord Curzon déclare alors qu'il devra faire tomber les barrières qui s'élèvent entre la situation présente et le but qu'il poursuit mais que la délégation turque cherche au contraire qu'à en élever de nouvelles.

Ce jeu ne peut continuer, ajoute-t-il, l'Europe a autre chose à faire et si la Conférence rompt sur ce sujet il ne s'élèvera aucune voix en faveur de la Turquie.

Les troubles en Irlande

UN MEETING DE PROTESTATION, A DUBLIN, CONTRE L'EXECUTION DE SINN-FEINERS

DEUX PRIX LITTÉRAIRES. Le prix Goncourt est donné à M. Henri Béraud

PARIS, 13 décembre. — Le prix Goncourt pour 1922 a été attribué à M. Henri Béraud pour ses livres « Le Vitriol de Lune » et « Le Martyr de l'Obèse » par 5 voix contre 4 à M. Jules Romains, auteur de « Lucienne et une nuit », et « L'Ours ». Entre temps il publia plusieurs romans.

M. Jacques de Lacretelle obtient le prix « Vie Heuse-Femina »

UNE CENTAINE D'OUVRIERS SONT TUÉS OU BLESSÉS

Le commandant du « France » est acquitté

Le Conseil répond négativement aux cinq questions posées

LORIENT, 13 décembre. — Le Conseil de guerre maritime entré dans la salle des délibérations à 11 heures 15, en est sorti à midi. A cinq questions posées, le Conseil a répondu négativement: 1° question. — Le commandant Guy est-il coupable d'avoir, le 26 août, dans la passe de la Teignouse, volontairement perdu son bâtiment ou occasionné sa perte?

2° question. — Le commandant Guy est-il coupable d'avoir occasionné par sa négligence la perte du bâtiment? 3° question. — Le commandant Guy est-il coupable d'avoir, par son impéritie, occasionné la perte du bâtiment? 4° question. — Le commandant Guy est-il coupable de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour sauver le bâtiment d'une perte totale? 5° question. — Le commandant Guy est-il coupable de n'avoir pas sciemment et volontairement quitté son bâtiment le dernier.

Le jugement est donné au commandant Guy auquel l'amiral Schwere adresse ses félicitations en lui serrant chaleureusement la main. Des bravos éclatent dans l'auditoire. Le commandant Guy sort très ému, mais sans avoir prononcé un mot. On le sent triste comme aux premiers jours de la catastrophe.

M. LOUCHEUR INTRIGUERAIT-IL

PARIS, 13 décembre. — Quoiqu'il n'y ait pas de séance aujourd'hui, les couloirs du Sénat sont plus animés que d'habitude. On parle naturellement de la Conférence de Londres. Dans des groupes, M. Loucheur expose ses conceptions personnelles, et, disent certains, peut-être un programme.

Il roule des jetons pour 300 millions de francs

La frappe sera terminée en 1923 quand elle atteindra 450 millions

Voilà deux ans, ce mois-ci, que l'administration de la Monnaie a commencé de frapper des jetons de bronze d'aluminium. Depuis elle n'a pas cessé. Quand cette frappe prendra-t-elle fin et combien devra-t-on fabriquer de jetons? On ne le sait pas encore, l'administration du quai Conti, n'ayant reçu aucun ordre à ce sujet, si ce n'est de continuer le travail à plein rendement.

Mais où en est-on actuellement? A la fin de l'année présente, la Monnaie aura frappé pour 300 millions de francs de jetons, soit l'équivalent du chiffre des petites coupures émises par les chambres de commerce dans toute la France.

Voilà comment se décompose cette fabrication: en 1920, la Monnaie a frappé 580.000 jetons représentant 580.000 francs; en 1921, 17.636.612 jetons représentant 87.636.612 francs; en 1922, 220 millions environ de jetons représentant 220 millions de francs.

Mais on estime, avec raison, que ces 300 millions de francs de jetons ne suffiront pas aux besoins actuels des échanges commerciaux et industriels. La fabrication en jetons de la Monnaie étant évaluée à 25 millions de francs environ par mois, on calcule qu'en juillet 1923, il y aura pour 450 millions de francs, somme un peu supérieure à celle des pièces d'argent qui étaient en circulation en 1914.

Cette somme sera-t-elle suffisante? On est en droit de supposer que cette somme de monnaie de bronze d'aluminium sera alors suffisante au trafic, et il est assez probable qu'à ce moment-là le ministre des Finances donnera l'ordre de cesser la frappe.

Mais remarquons que les besoins en monnaie divisionnaire et en petite monnaie sont aujourd'hui beaucoup plus grands qu'avant la guerre; la vie chère, l'augmentation de prix de toutes les choses, la facilité avec laquelle on dépense, sont évidemment les causes générales de cette situation.

En 1914, il y avait en France environ 90 millions de francs de monnaie de billon. Or, bien que la Monnaie ait frappé pour une soixantaine de millions de francs de pièces de nickel de 5, 10 et 25 centimes au cours de ces dernières années, on manque encore de sous. Il est malheureusement probable qu'une partie de cette monnaie — d'ailleurs sans aucune valeur intrinsèque, ainsi que celle de bronze d'aluminium — se cache dans les tiroirs ou les coffres tout comme la monnaie d'argent.

Tout de même, on peut bien féliciter l'administration de la Monnaie, pour l'œuvre qu'elle a accomplie durant ces dernières années. Avec un personnel relativement restreint — 400 ouvriers environ, y compris les ateliers de Vincennes et de Poissy — elle aura pu fournir à la France, en moins de trente mois, 450 millions de francs de monnaie, alors que la même somme en pièces d'argent qui circulaient librement avant la guerre avait été fabriquée au cours d'une cinquantaine d'années.

Voici, au surplus, une liste très exacte des fabrications totales de pièces de monnaie effectuées par notre grande administration du quai Conti depuis dix ans: En 1912, 110.014.705 pièces; en 1913, 144.653.429 pièces; en 1914, 115.853.429 pièces; en 1915, 114.795.610 pièces; en 1916 (journée de 13 heures), 253.578.666 pièces; en 1917 (journée de 11 heures), 201.212.260 pièces; en 1918, 194.153.842 pièces; en 1919, 190.945.654 pièces; en 1920 (journée de 9, puis de 8 heures), 185.526.063 pièces; en 1921, 190.214.406 pièces; en 1922 (journée de 9 heures, ateliers de Vincennes et de Poissy), 400 millions de pièces environ.

Avez-vous tous des billets de la Tombola organisée par PARIS-CENTRE au profit du NOËL DANS LES RUINES?

Les billets de la Tombola organisée par « Paris-Centre » s'épuisent rapidement. Ceci n'a rien d'étonnant quand on pense à l'extrême générosité des donateurs qui offrent et ne cessent d'offrir des lots magnifiques et aussi à la charité de tous nos amis qui prennent des billets non seulement avec l'espoir très légitime de voir sortir leurs numéros, mais aussi avec le désir de participer, sous cette forme aimable, à l'œuvre si belle du Noël dans les Ruines. Nous invitons tous nos lecteurs à contribuer au large succès de cette Tombola. Prenez tous des billets. Vous gagnerez peut-être et assurément vous procurerez quelque joie à ces pauvres gosses des régions dévastées. Nous avons déjà publié des listes partielles de lots offerts; incessamment nous en publierons la liste complète avec le nom des généreux donateurs. La souscription a dépassé 3.000 francs!! Les versements en nature remplissent déjà quelques grandes caisses! Merci, chers amis, Voilà des bas de laine, des sabots et des jouets en perspective. Voilà des sourires dans les cagnas. Voilà des « merci » que vous n'entendez pas, mais qui seront maintes fois balbutiés par des enfants ou murmurés par les mères. « Paris-Centre » se fait dès maintenant, auprès de tous ses généreux amis, l'interprète heureux de tant de joie et de remerciements. A. L.

Suite de la Liste des Lots offerts à la Tombola

- Une bourse videpoches, faience artistique de Nevers, offerte par la faïencerie d'art Cottard, 20, rue Bovet.
- Un coffret bonbons fins, offert par M. Tellard, confiseur, rue du Commerce.
- Un bon pour cinquante kilos de boulets à prendre à la Maison Marillat-Grolier, rue Charles-Roy.
- Un bon pour cinquante kilos de boulets, à prendre chez le même.
- Un lot de trois cravates, offert par Mme Ch. Weyll.
- Une bouteille de champagne et cinq douzaines d'escargots à prendre au Restaurant du « Père Tranquille », 6, rue Conrad.
- Une pipe, offerte par M. Pluvinet, tabacs et journaux, rue de Nièvre.
- Un coffret papeterie, offert par M. Dupré, dépositaire général de « Paris-Centre », place du Lycée.
- Un bon pour une ferrure de poney toute posée, chez M. Baill, maréchal-ferrant, 35, rue de Nièvre.
- Un coffret papeterie, offert par l'imprimerie Roussel, rue du Commerce.
- Dix boîtes de pastilles de Sour Louise, offertes par la pharmacie Bernamont, rue du Commerce.

(A suivre).

Versements en espèces (Dixième liste)

Mme Pinson, café de Paris, Nevers	5 00
Mme Giolet rue de Moudesse Nevers	1 00
M. Faucher, rue des Boucheries Nevers	2 00
M. Morand, quai de Loire	3 00
Geneviève et Solange	3 00
Mme Jognin, Nevers	3 00
Robert et Marc Vivier, Moulins	5 00
M. Tardivon, Paray-le-Frésil	5 00
M. Jean Rabot	5 00
M. Bernot, villa des Plauts, Imphy	25 00
Une anonyme d'Orourer	5 00
M. et Mme Henri Hybert	10 00
E. B., Nevers	20 00
M. Raymond Servayre	2 00
Marceline et Jean Paul	5 00
M. Tardifère, rue des Merciers, 23, Nevers	10 00
M. Guala, 6, rue Saint-Etienne, Nevers	10 00
Yani B., à Nevers	5 00
Christiane et Jeanne	10 00
Jeanne, André, Paul et Marie Cahier, St-Pourçain-sur-Sioule	10 00
Mlle Comte, à Clamecy	5 00
Mme Marie-Claire Couturier	20 00
Denise et Marcelle V.	3 00
Louis, Robert et Marie-Elise, à Nevers	5 00
Mlle Gresle, Varennes-les-Nevers	10 00
Albertine Dubreuil, aux Gigots, par Pouques	2 00
Petite Jeannine	2 00
Mlle Dubois	10 00
Mlle Jeannine Demont à Fourchambault	5 00
Le personnel du Château de Beaumont	10 00
Renée et Berthe F., à Biches	2 00
Paul et Yvette, la Chapelle-Saint-André	10 00
Denise (10 mois)	1 00
Germaine et Marcel Berthomier, à Trimonin, par Lançon (B.-d.-R.)	2 00
Une mère de famille nombreuse à Saint-Parize-le-Châtel	5 00
Un poulu de la classe 24 à Saint-Parize-le-Châtel	2 00
Un trio de l'Engilbert	5 00
Un anonyme de Moulins-Engilbert	10 00
Mlle J. Baudot, à Cercy-la-Tour	5 00
M. M., à Fourchambault	10 00
Une vieille maman	2 00
Renée et Robert Dubost, à Cuffy	5 00
Mlle Claudette Desbordes, à Châteaun-sur-Ailier	3 00
Henri et Marie, à Guérogny	2 00
Mme Georgette Ouellet, à Marcy par Decize	5 00
Paul, Jean et Abel	3 00
Germaine M., et Marie B., à Saint-Benin-d'Azay	15 00
Clair et Alice	5 00
Germaine et Henri Vallet, au château du Marais	10 00
M. Dubois, à Asnan	15 00

Total de la 10^e liste... 333 00
Total des listes précédentes... 2772 50
Total général... 3106 10

Le Centenaire de l'Institut Pasteur

On sait que dans quelques jours doivent être célébrés, en France, de grandes fêtes en l'honneur de Pasteur.

Ce monument commémoratif a été élevé dans la cour de l'Institut Pasteur, en souvenir du premier enfant qui mourut par un chien enragé, fut soigné par Pasteur.

Cet enfant se nommait Jupille. Il est devenu gardien de l'Institut. On le voit ici à côté du monument.



Phot. Roi Cl. Paris-Centre
UN MEETING DE PROTESTATION, A DUBLIN, CONTRE L'EXECUTION DE SINN-FEINERS



Phot. Mourtes Cl. Paris-Centre

NIEVRE

LES COMMUNICATIONS AVEC LE MORVAN
"Paris-Centre" avait signalé leurs déficiences

Depuis deux jours un gros effort a été fait dans les relations postales

Les communications postales avec le Morvan s'améliorent ainsi qu'en témoigne la lettre d'un de nos abonnés...

Monsieur le Rédacteur en chef, Enfin Paris-Centre nous est arrivé, hier soir, sans doute avec tout le courrier de Nevers...

Voire abonné, J. CHARRIER.

NEVERS

Prix de la viande de porc et de la charcuterie

Fait levé, 1° qualité, 10,30 ; 2° qualité, 7,60 ; cotelettes levées, 10,30 ; 7,60 ; bœuf, échine levée, 10,30, 7,60 ; épaulé (premier morceau), 8,60, 5,90 ; épaulé (deuxième morceau), 8,30, 5,40 ; poitrine, 7,70 ; 4,40 ; grasse, 8,30, 8,90, 5,50 ; lard gras, 8,20, 5,50 ; petit lard, 6,20, 4,00 ; lard maigre, 8,30, 6,10 ; pieds et tête cur, 5,00, 2,40.

Charcuterie : Saucisson cuit, 10,00 ; saucissons au charbon, 10,00 ; jambon cuit, 17,00 ; fromage à la bière, 8,40 ; andouillettes, 9,00 ; jambon cru sel sec, 13,60 ; boudin, 4,40 ; grasse pur porc, 9,00 ; grasse comestible, 7,00 ; pâté de foie, 10,00 ; salé, 10,30.

Ces prix seront appliqués à partir du 16 décembre 1932.

LA SOCIÉTÉ DES FÊTES

Le bal de bienfaisance au profit des pupilles de la Nation, qui sera donné par la Société des Fêtes, le samedi 16 courant, à 22 heures, dans les salons de l'Hôtel de ville, remplira certainement un très joli succès.

Le soir de la soirée, MM. Chomet, sénateur, président du Comité Départemental des Pupilles de la Nation, et Hugon, maire de Nevers, M. le général de Belenot, ont bien voulu accepter la présidence de cette soirée.

Convocation. — MM. les membres du Conseil d'Administration de la Société des Fêtes de Nevers sont instamment priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui jeudi, 14 décembre, à 20 heures 30, au Grand Café, en vue de régler les derniers détails de la fête de samedi. Présence indispensable.

Les Amis de la Musique. — Le 8° Concert de la saison 1932-1933 aura lieu le dimanche 18 décembre, à 20 heures, au Grand Théâtre de Nevers, sous la direction de M. Charles Panzéra, premier prix de piano du Conservatoire de Paris soliste des Concerts Lamoureux, M. Charles Panzéra, de l'Opéra-Comique, soliste de la Société des Concerts du Conservatoire, des concertos de Liszt et de Chopin.

M. René Benedetti, violoniste, Prix Nadar 1922, soliste de la Société des Concerts du Conservatoire.

P. A. G. — Les jeunes gens qui désirent pratiquer le cross, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 14 décembre, à la Renaissance, place Président-Wilson, à 20 heures 30.

Il sera procédé à l'inscription des nouveaux membres au début de la réunion, l'ordre du jour est : 1° Vérification des cartes de membre actif ; 2° Cotisations à verser (nouveaux membres) ; 3° Licences 1932-33 ; 4° Budget pour la saison 1932-33 ; 5° Déplacement de Clermont (le 31 décembre) ; 6° Questions diverses.

Pour tous renseignements, d'inscription ou pour les jeunes gens sont priés de s'adresser à M. Baudet, secrétaire de la commission d'entraide, 10, rue des Fêtes ou le samedi soir, à partir de 20 h. 30 à la Renaissance.

Etat civil : Naissance. — Paulette Bassot, 7, rue du Marché Saint-Archie.

Publications de mariages. — Constant Dagueau, 17, rue Mirançon et Marie Audin, à la Baraite.

Trouvailles. — Réclamer à M. Ernest Barillot, 31, boulevard Victor-Hugo, un tour de cou en fourrure ; à M. Richard, 32, rue des Montapins, un rasoir mécanique et deux petits miroirs ; à M. le directeur des Nouvelles Galeries, une fourrure et un sac à main vide ; à M. Chaufourier, à la Société Générale, rue Lafayette, une baguette en métal jaune avec une bague de police, une bague en métal jaune.

Secours aux indigents. — Le maire de Nevers informe les habitants qu'il sera procédé du 15 au 31 décembre à la révision de la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite.

Les personnes indigentes domiciliées à Nevers depuis un an ou dans un département limitrophe, qui ne sont pas inscrites, peuvent dès maintenant réclamer leur inscription à la mairie au bureau de l'assistance.

Le temps. — Température maxima : + 6° ; minima : - 3°. Pression atmosphérique : 6 heures du matin, 762 mm, à 9 heures, 763 mm.

Temp probable : brumeux à brouillards, beau et doux.

FOURCHAUBAULT. — La société amicale des pêcheurs à la ligne La Vandosée, a tenu sa réunion générale annuelle, salle de la mairie, à Fourchaubault.

Après avoir donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le secrétaire donne le compte rendu de l'année écoulée.

M. Camus, trésorier, donne la situation de la caisse : approuvée à l'unanimité.

Ensuite il est procédé au renouvellement du bureau, qui est composé de la façon suivante : président, M. Trottet ; vice-président, M. Blondalet ; secrétaire, M. Cousson ; trésorier, M. Camin ; administrateurs : MM. Lapertot, Linder, Lutherot, Rheinard, Jacotot, Ducart, Sandrat.

Dimanche dernier il a été immergé dans la Loire et le canal par les soins de la société de pêche à la ligne La Vandosée, en présence du président, M. Trottet, de M. Blondalet ainsi que du comité des pêcheurs et d'un grand nombre d'élèves de carpes et de tanches.

LIQUEUR CORDIALE MEDOC. — UNE TRÈS JOLIE COLLECTION DE COUSSINS. — SOIT vient d'être achetée par Mme FOLLE-REAU pour être offerts gracieusement à tout acheteur du 15 au 31 décembre. Pendant ces quinze jours, une superbe exposition de tapis de fer et de cuivre et articles de literie sera faite dans son magasin, 25, rue de Nièvre.

CORBIGNY. — Monsieur Gaston FLAMME, chirurgien dentiste à Corbigny, l'honneur de faire part à sa nombreuse clientèle, de son prochain mariage avec Mademoiselle Yvonne Jacquin.

Pour cette raison son cabinet sera fermé du vendredi 15 décembre au mardi 20 décembre inclus.

CHER

Disparu depuis un mois son corps est retrouvé dans l'Yonne à l'écluse Colas

Paris-Centre a signalé dans son numéro du 15 novembre, l'inquiétante disparition d'Auguste Vincent, âgé de 39 ans, ouvrier à la scierie Vrainville et survenue le 11 novembre vers 18 heures.

Son corps a été retiré le 11 décembre, dans la soirée, de la rivière l'Yonne, à hauteur de l'écluse Colas.

Contais Paris-Centre le laissait prévoir, la mort de M. Vincent est purement accidentelle.

SAINT-SAUVEUR UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Dimanche, sous la présidence de M. de Thoury, se sont réunis à la mairie de Saint-Sauveur, les membres des groupes de l'Union nationale des combattants du canton.

Etaient présentes ou représentées par leur bureau, les sections de Saint-Sauveur, Saxe-Bourbon-Montpays, Crux-à-Ville.

Courtemanche, président du groupe départemental, assistait à cette réunion ; il avait à rendre compte de la vie de l'Union nationale dans le département de la Nièvre, et à traiter les diverses questions qui intéressent les combattants et les anciens combattants.

Le groupement cantonal de l'U.N.C. de Saint-Sauveur, qui est en pleine activité, a successivement examiné les questions qui intéressent les membres affiliés, et appelé l'attention de M. Courtemanche sur la nécessité d'organiser un groupement départemental, susceptible de coordonner l'action de toutes les sections existant dans la Nièvre, et de permettre à l'U. N. C. de jouer le rôle auquel elle peut prétendre et qu'elle exerce effectivement dans la plupart des autres départements.

Les suggestions les plus utiles ont été proposées, et il est apparu à l'unanimité des délégués présents qu'une action persévérante et un programme d'activités s'imposent.

M. Courtemanche s'est engagé à rechercher les moyens de donner satisfaction aux légitimes desirs des sections cantonales de Saint-Sauveur et à tenir son président au courant des résultats obtenus.

M. de Thoury a montré ensuite que le groupement cantonal de Saint-Sauveur s'accroît chaque jour, et qu'actuellement plusieurs communes avaient manifesté le désir de fonder des sections d'anciens combattants rattachées au groupement cantonal.

Dimanche prochain aura lieu à Saint-Sauveur la fête des anciens combattants du canton qui se terminera par un bal à la mairie.

Garnier qui tua un débrutant à coups de revolver passera devant les Assises de Bourges

Le parquet vient de terminer l'instruction de l'affaire d'assassinat dans laquelle est inculpé M. Emile Garnier, 38 ans, domicilié rue Parerie, qui, dans la nuit du 6 au 7 août dernier, a tué d'un coup de revolver M. Pierre Derycke, âgé de 30 ans, tenancier du débit connu sous le nom de "Café Berrichonne".

Garnier a été soumis à un examen mental, qui a conclu à son entière responsabilité, et en conséquence, le parquet a transmis l'affaire à la chambre des mises en accusation. Toutefois le médecin légiste conclut à une responsabilité atténuée en ce qui concerne le meurtrier.

BOURGES TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 13 décembre

Bourges, 13 décembre (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Louis Fortepoite, 24 ans, journalier à Morthomiers, 130 francs d'amende pour chasses sans permis.

Louis Brunel, 31 ans, et Alfred Girard, 43 ans, épiciers à Bourges, sont poursuivis pour défaut d'indication du degré et de l'origine sur des falsifications de vin, 16 francs d'amende chacun.

Mmes Malot, ménagère à Vierzon, et Lepin 52 ans, propriétaire à Vierzon, se sont mutuellement créés le chignon, 10 francs d'amende.

Un ouvrier polonais, manoeuvre à Rosières Courtenot, 20 ans, a porté des coups à M. Coquelle, 47 ans, cultivateur à Rosières Courtenot, 50 francs d'amende.

Pierre Brossard, 64 ans, jarandier à Neuville-sur-Barangeon, 150 francs d'amende pour chasses sans permis. Gaston Jéquier, cuisinier à Orléans, 16 francs d'amende pour le même délit.

Auguste Bouchard, 38 ans, cultivateur à Montevange, commune de Level, est condamné à 3 mois de prison avec sursis, 100 fr. d'amende et 8.000 francs de dommages-intérêts, pour avoir porté un coup de bâton à M. Rollot, coup qui occasionna la mort d'un chien.

La jeune Denise B..., 10 ans, demeurant aux Bigarrelles, fait opposition à un précédent jugement la condamnant pour vol de deux objets sans défaut à 8 jours de prison avec sursis. Le tribunal estime qu'elle agit sans discernement, la remet à sa famille pour qu'elle la fasse enfermer dans une maison de correction.

COLLISION D'AUTOS

Mardi soir, vers 21 heures 30, une collision a eu lieu rue de la République, entre la voiture de Louis Renon, marchand de porcs, à Plainpied, et l'auto de M. Lionnet, serrurier, rue Bourbonnue. Dans le choc les brancards de la voiture de M. Renon ont été brisés. Tout se borne à des dégâts matériels.

Etat civil : Naissance. — Jean Pasquet, rue Littré.

Décès. — Robert Gajard, 27 ans, rue Gambetta, 27, à Vierzon, le 12 décembre, à 81 ans, rue Fulton ; — Edme Goin, 81 ans, rue de Lazenay ; — Auguste Pomard, 45 ans, place Malus.

Le temps. — Température nuit la plus basse : - 4° 2 ; Température jour à une heure : - 1° 4.

Hauteur barométrique à une heure : 772 mm. Prévisions : brumeux à nuageux avec tendances à quelques pluies ou neiges.

(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges.)

Accident. — Mardi soir, vers 18 heures 30, on a trouvé dans la rue de la République, à Saint-Amand, une pauvre fille âgée de 55 ans, Cécile Bauxiaux, demeurant chez sa sœur impasse des Augustins. La pauvre femme était tombée accidentellement dans la rivière et c'est miracle qu'elle ait pu s'en tirer. Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu par les soins de la police.

SAINT-AMAND A LA CORRECTIONNELLE

Audience du 12 décembre

Antonin Rainont, 48 ans, originaire d'Aurillac, manoeuvre, sans domicile fixe, est poursuivi pour défaut de carnet anthropométrique. Comme il n'a pas d'antécédents judiciaires, le tribunal le condamne à huit jours de prison avec sursis.

Henri Robinet, 36 ans, boulanger, au Ponty, a été trouvé par le vérificateur des poids et mesures, détenteur d'un poids accusé de manquer de poids, et condamné à 8 francs d'amende et 30 jours de prison. C'est son gamin qui apporta de la cave, sur son comptoir, ce faux poids, mais qui ne s'en est jamais servi. Le tribunal qui est d'un avis contraire le condamne à 10 francs d'amende et prononce la confiscation du poids sans sursis.

Ernest Solange, dit Jouve, 51 ans, marchand forain, à Fourchaubault, est inculpé de blessures par imprudence, délit de fuite, et de non respect de la route. Le 4 octobre dernier, l'inculpé qui ne se présente pas à l'audience, se rendait avec sa camionnette à la foire de La Guerche, à cette localité, mais sans permis, et sans assurance. Le tribunal le condamne à 10 francs d'amende et 10 jours de prison, et le condamne également à la foire et ayant une automobile plus puissante que la camionnette qui le précédait, corral pour se faire livrer passage, mais pendant lequel il a commis des infractions relatives à la conservation du milieu de la route.

A un moment donné, un peu avant d'arriver à Grossouvre, Solange se rangea quelque peu sur la droite, et fut heurté par derrière par un camion qui venait de la gauche. Le conducteur, M. Daguin, qui se trouva pris sous la voiture a été sérieusement blessé. L'auteur de l'accident continua sa route.

Après une étonnante plaidoirie de M. Lhopied, du barreau de Nevers, qui se porte partie civile, au nom de M. Daguin, et le réquisitoire sévère du procureur de la République, le tribunal estimant le délit de fuite insuffisamment établi, le relaxe de ce chef, mais condamne à 100 francs d'amende, pour le délit de blessures par imprudence, 10 francs d'amende pour chaque des deux infractions au code de la route et 30 jours de prison avec sursis.

Marius Ormeau, 35 ans, boulanger, à Maulne (Allier), est également poursuivi pour blessures par imprudence, avec son automobile, sur la personne de Mme James, Albergère, sans profession à Saint-Amand.

L'inculpé, qui s'est arrêté aussitôt l'accident, a porté secours à la victime et reconnaît les faits qui lui sont reprochés, est condamné à 100 francs d'amende pour le délit, 5 francs pour contravention à l'arrêté municipal, et 10 francs d'amende pour chacune des deux infractions au code de la route.

L'audience est levée.

SANCOINS LA VEUVE COULEUVRE S'EST SUICIDÉE

L'enquête ouverte par le Parquet de Saint-Amand, relativement à la mort de la veuve Couleuvre, a conduit à la mort de la veuve Couleuvre, qui a prononcé un non lieu à l'égard du fils.

CHARENTON ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Dimanche dernier, sur la route d'Amay-le-Château à Charenton, l'automobile conduite par M. Anderson, Pierre, marchand de confection, place du marché, à Saint-Amand, heurta violemment une vache appartenant à M. Pierre Cabat, propriétaire à Charenton.

La bête s'en est tirée avec une forte contusion, mais n'en fut pas de même pour l'auto qui a été assez sérieusement endommagée. Il n'y a eu, heureusement, aucun accident de personne.

SANCERGUES Chien courant tricolore sans collier, envoyé à M. Morel s'est échappé à son arrivée à la Gare de Sancergues, près de la traversée d'Orléans à M. HERTZ, garde-château d'Augy, par Sancergues (Cher), Reompens.

ALLIER

Une jeune Montluconnaise tente de se suicider dans un hôtel du Puy

Une jeune fille de 20 ans, Mlle Jeanne Dougnon, 23 ans, originaire de Montluçon, a tenté de se suicider dans un hôtel du Puy (Haute-Loire), en absorbant du permanganate de potasse.

La désespérée a été transportée à l'hôpital.

MONTLUÇON TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 13 décembre

Montluçon, 13 décembre (par téléphone, de notre correspondant particulier). — Maurice Broubeuge, 18 ans, manoeuvre, à Clermont-Ferrand, est condamné à 6 mois de prison avec sursis pour vol d'une bicyclette qu'il avait conduit l'ingénieur du chantier où il travaillait.

Albane Messoaud, 1 mois de prison pour vagabondage.

Jean Chabroudon, 25 ans, cultivateur à Hurstel, 50 francs d'amende pour chasse de nuit.

Mme Hortense Dubois, femme Soleil, 33 ans, marchande ambulante à Montluçon, 4 jours de prison pour vol de lingerie au préjudice d'une habitante de la commune de Dornat.

Roger Vallet, 18 ans, a frappé son camarade-maitre qui lui faisait une remontrance. 23 francs d'amende avec sursis.

Jean Pettit, 21 ans, dessinateur aux usines Dunlop, a renversé avec son auto Mme Lamoureux, cette dernière porte plainte. M. Pettit est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

Emile Biat, 38 ans, marinier et Fernand Augier, 33 ans, conducteur de navigation, 25 francs d'amende avec sursis pour coups réciproques.

Joseph Giraud, 45 ans, sabotier à Montluçon, 25 francs d'amende pour outrages à un inspecteur de la police judiciaire qui le surprit en délit de chasse, 50 francs de dommages-intérêts à la partie civile de Saint-Hubert-Club.

Alphonse Guillaudin, 37 ans, journalier, 15 jours de prison et 5 francs d'amende pour avoir, étant ivre, outragé le brigadier de police Ferre.

MOULINS CONSEIL MUNICIPAL

Voici l'ordre du jour de la séance qui aura lieu dimanche 17 décembre à 9 heures 30, salle de la Bibliothèque :

Révision des listes électorales de 1923 ; classement du chemin de la Normay ; Construction de deux nouvelles maisons de jeunes filles ; de mobilier et d'éclairage électrique à l'E. P. S. ; Elargissement de la rue du 4-Septembre ; Installation d'une canalisation d'eau à Saint-Bonnet ; Installation d'un 2° groupe dynamo-pompe de réserve d'eau ; Réserve d'eau ; Installation de bains-douches au Lycée des Filles ; Pavage complet du Rond-Point, boulevard de Courtais ; Demande de subvention Le Pieme (tournevis, tringles) ; Transformation du terrain communal de jeunes filles (Ecole rue des Grèves) ; Protection de la natalité ; Vou Gallifone ; Dépenses imprévues 2° et 3° trimestre 1932 ; Bibliothèque ; vente de vieux papiers (approbation) ; Association des Maîtres de France (abonnement de 1932) ; Avenir au bail Petit-Imbert (vedette des Gâteaux) ; Cessions de terrains Casimir et Martin ; Répartition de la contribution mobilière en 1933 ; Base des loyers maximaux ; Travaux de voirie ; Eclairage électrique (emprunt de 400.000 francs) ; Demandes de subventions.

Budget 1933 ; Internat du Lycée de Jeunes Filles ; Bureau de Bienfaisance ; Bureau d'assistance aux hospices ; chemins vicinaux ; ville de Moulins.

Allocations temporaires (accidents du travail) ; Soutiens de famille ; Assistance aux vieillards (radiations et demandes) ; assistance aux familles nombreuses (radiations et demandes) ; assistances aux femmes en couches.

Sur toutes les questions qui lui plaira à MM. les Conseillers Municipaux de présenter.

Cyclistes, attention. — En dépit des avertissements donnés, les cyclistes s'obstinent à emprunter le passage du pont des Batallots.

Résultat : six contraventions ; hier.

Trouvailles. — M. Battelle, employé d'octroi (bureau du pont Régemont) a trouvé une broche.

La Golsa. — Voici la composition du bureau de la Golsa des Merdionaux de l'Allier pour l'année 1933 :

Président : M. Léon Champel, inspecteur d'assurances ; Vice-présidents : MM. Pierre Sarazin, employé de la préfecture, et Paul Patriot, pharmacien à Vichy ; Secrétaire : M. Jacques Darasse, contrôleur des contributions directes ; Trésorier : M. Louis Gandiol, caissier à la mairie ; Secrétaire adjoint : M. Jacques Darasse ; Commissaires : MM. Victor Acariès, négociant ; Alexandre Crispin, inspecteur de l'assistance publique ; Louis Dupuy, directeur de la publicité au Progrès de l'Allier ; Marquis, médecin-président-fondateur, une superbe plaidette ; Joseph Reynaud, capitaine en retraite ; Par acclamations, M. Jean Lafon, négociant, président sortant, a été nommé président honoraire.

M. André Carrère, secrétaire général de la préfecture de l'Allier, est toujours le président d'honneur de l'Amicale.

Dimanche 7 janvier 1933, à l'Hôtel de Paris, aura lieu le banquet de la Golsa. Prix du banquet : 20 francs pour les messieurs, 10 francs pour les dames et les demoiselles.

Samedi 13 janvier, premier grand bal annuel par invitations, à l'Hôtel de Paris.

Les communications concernant la Golsa doivent être adressées à M. Léon Champel, président, 6, rue de la gare de Débar.

Le temps. — Hier, temps brumeux et froid. Le thermomètre indiquait : à 7 heures - 2° 8 ; à midi + 1° 3 ; maxima 2° ; baromètre 770 m/m.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SOULE Arrestation. Le gardien chargé de surveiller le nommé Charles Chantre, condamnateur, sans domicile fixe, originaire de Montsauche (Nièvre).

Les "Cars de l'Allier" de Lyon ont donné samedi leur "soupe aux choux".

Samedi dernier, à eu lieu, à l'hôtel Albin Piolat, en face de la gare des Brotteaux, la fête d'hiver de la société "La Soupe aux Choux".

Autour des tables admirablement servies, avaient pris place cent cinquante convives. M. Gabriel Perrot, vice-président, présidait cette fête lointaine ; à ses côtés, nous avons remarqué : MM. Jean Gauthraud, président actif ; Rey, vice-présidents ; Verjat, secrétaire, avocat à la Cour d'appel ; F. Verjat, avocat ; Verjat, agréé à Taras ; Bertrand, pharmacien ; Verjat, industriel ; Guélin, professeur de Lyce Ampère ; etc... membres honoraires ; Mmes Verjat, Bertrand, Bicot, Beurrier, Duvergier, Berger, Devaux, Véniat, etc... MM. Beurrier, Duvergier, Berger, Devaux, Fradin, Meillier, président actif, et ses camarades du bureau, du dévouement qu'ils apportent à la société et évoqua ensuite le souvenir de la petite patrie bourbonnaise. Puis, au milieu d'applaudissements unanimes, il remit à M. Colin, administrateur de la société, une superbe plaidette en bronze, en souvenir des vingt années consacrées à l'administration de la société.

A son tour, M. Jean Gauthraud, président, dit quelques mots aimables et très pleins qui ont valu à son travail un milieu de sympathie lui était précieuse.

Puis, ce fut l'ouverture du bal ; vieux et jeunes firent à faire la première danse locale. Le président actif, et ses camarades du bureau, des couples tournoyèrent dans un atmosphère de bonne camaraderie et de saine gaieté.

SACRE & LOIRE

Au Conseil municipal il avait accusé le maire de vol : le tribunal le condamne à deux mois de prison

Le 26 février dernier, un violent incident se produisit à la séance du conseil municipal de Saint-Vaast, tenu à la mairie.

Cette séance se poursuivait devant un public nombreux, lorsque tout à coup M. Claude Brièspierre, 56 ans, ancien conseiller, s'écria : « Il y avait ici trois voleurs. Un a déjà été chassé, mais il en reste encore deux ».

Cette apostrophe jeta le trouble dans le conseil. M. Dumontel, conseiller, se leva, très ému, et demanda à Brièspierre de bien vouloir s'expliquer et de désigner ceux qu'il qualifiait de voleurs.

Brièspierre, sans s'émouvoir, répliqua : « Il y a Signol, et le vieux maire ».

A la suite de cet incident, la séance fut levée et aujourd'hui, Brièspierre comparait devant le tribunal de Chalon-sur-Saône pour répondre du délit d'outrages.

MM. Cothenet, maire socialiste, de Saint-Vallier, et Dumontel, sont entendus comme témoins. Ils retracèrent rapidement l'incident du 26 février.

Interrogé, Brièspierre reconnaît les propos articulés contre Signol et Cothenet, mais il veut à dire pourquoi il les a proférés. Il se dit victime des agissements de ceux qui ont détourné des fonds destinés au ravitaillement de Saint-Vaast ; mais M. le procureur, pour qu'il soit expliqué Car le tribunal n'a pas à connaître de faits autres que ceux qui amènent Brièspierre sur le banc de la correctionnelle.

Brièspierre, qui a l'habitude des réunions publiques, est très vaillant et ne craint pas de se défendre ; pour sa défense et dire toute la vérité.

M. Roger Combes se présente pour M. Cothenet, partie civile, et demande un franc de dommages-intérêts pour le préjudice causé par les propos de Brièspierre qui, d'après le défendeur, est le chef du parti communiste de Saint-Vallier.

M. Gihoulot, défenseur de Brièspierre, demande l'indulgence en faveur de son client. Il rappelle que le défendeur est un ancien député de la prison (sursis) et 1 franc de dommages-intérêts.

LE CREUSOT ELECTIONS CONSULAIRES. — U. C. I.

Le Comité d'Administration de l'Union Commerciale et Industrielle du Creusot et de la région est heureux de connaître les succès de ses commerçants et industriels des cantons du Creusot, Montenis et Couches-Mines, le brillant résultat obtenu, grâce à l'empressement qu'ils ont bien voulu mettre à remplir leurs devoirs en vue de la formation du tribunal de commerce du Creusot, aux élections du dimanche 10 courant, pour la formation du tribunal de commerce du Creusot.

Voici le reste des résultats complémentaires des élections, ceux du canton du Creusot ayant été publiés dès hier :

Canton de Montenis : votants 89, chacun des candidats 39 voix.

Canton de Couches-Mines : votants 25 ; Lhéry, 20, Berthier, Petit et Chalot 25, Révol, 24.

Sont élus : Président, M. Lhéry, 442 voix, sur 444 votants.

Juges : MM. Petit par 441 voix et Berthier, par 440 voix.

Juges suppléants : M. Chalot de Couches-Mines, par 441 voix et M. Réthy, de Blanzay, par 440 voix.

Grande chute. — Remontant de voir sa fille démolie avenue de Chanilly, Mme Desplanches, âgée de 59 ans, demeurant rue de l'Artillerie, passait rue Saint-Claude, quand elle trébucha dans une chaudière de charbon, abandonnée sur le trottoir, et tomba sur le sol avec une fracture de la base du crâne.

Vol. — Une équipe d'ouvriers d'une entreprise de Grenoble, sont occupés depuis quelque temps à installer un poste électrique au coin de la place de la Motte et de la rue de la Sablière. Ils avaient l'habitude de laisser sur place le gros matériel qu'ils utilisent, ne pensant pas que la nuit les voleurs s'avisaient d'y toucher. Pourtant ce matin, à la reprise du travail, ils constatèrent qu'une forge portative avait disparu. Plainte a été déposée à la police qui a procédé à des recherches pour découvrir les auteurs de ce vol.

Au violon. — De bonne heure, ce matin, le sieur Jean-Marie Bourneix, 60 ans, demeurant rue du Marché-Foch, 72, charretier au service de la maison Berthier, et chargé de l'entretien des voitures et manœuvres du quartier du Guide, avait copieusement fêté la diva bouteille.

Le cochard se trouvait dans un tel état d'ivresse qu'il ne lui était plus possible d'assurer son service. Il fut conduit à la grole municipale

2^e ÉDITION

Dernière Heure

3 H. MATIN

La Conférence de Moscou pour le désarmement de la Russie, de la Pologne et des États Baltes a échoué

Lausanne, 13 décembre. — La délégation russe communique une dépêche d'après laquelle la Conférence du désarmement de Moscou...

Les préfets pourront taxer la farine de blé et succédanés

PARIS, 13 décembre. — M. Arago ouvre la séance à 9 h. 40. M. Chéron est au banc du gouvernement.

On reprend la suite de la discussion du projet de loi réglant les pouvoirs des préfets en matière de taxation des farines et du pain.

Après une intervention de M. Bernier, M. Chéron intervient et explique que le projet qui est soumis à l'examen de la Chambre...

La Chambre vote sans débat les articles 1 et 2. Elle adopte un amendement présenté par M. Kuhl autorisant les préfets à fixer le prix limite pour la farine des blés et succédanés quand ceux-ci sont introduits dans le pays.

M. Barthe propose sous forme d'amendement un article additionnel interdisant à tout sénateur ou à tout député de faire mention de cette qualité en tant que membre du conseil d'administration d'une société constituée pour le commerce des blés et farines.

L'amendement Barthe est voté à mains levées. L'article qui fixe les sanctions est adopté en ajoutant audit article les mots suivants: « et à une peine d'emprisonnement de 5 à 6 mois ».

En cas de récidive dans le délai d'un an, l'amende sera fixée entre 500 et 10.000 francs. Toutefois en ce qui concerne la contravention aux prix-limites des farines, elle pourra être portée à 50.000 francs.

L'ensemble du projet est adopté à mains levées. La séance est levée à 13 heures.

IL LA BLESSE ET SE TUE Nice, 13 décembre. — Hier, vers 19 heures, un jeune ouvrier de 23 ans, Louis Bernard, dit Chaudes, a été frappé par un coup de revolver sur sa nuque.

Le meurtrier, un nommé Maurice Sinaud, 40 ans, qui résidait à la rue de la République, a été arrêté par la police.

Le mort a été inhumé à l'hôpital de la ville. Le meurtrier a été placé à l'hôpital de la ville. Le meurtrier a été placé à l'hôpital de la ville.

Un juge suppléant en remplacement de M. Masquin, rééligible. La durée du scrutin sera de six heures, il commencera à dix heures et sera fermé à seize heures.

Classe 1923. — Le Maire de la Ville de Montargis invite les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1903, lors même qu'ils seraient engagés volontaires, à se présenter à la mairie avant le 20 décembre prochain.

CHILLEURS-AUX-BOIS Arrestation. — Alors qu'il était ivre, le nommé Emile-Théodore Durand, âgé de 59 ans, ouvrier de batterie, né à Reims, outragea les gardes-maitres qui, le 10 décembre, l'avaient ramassé pour le conduire au poste.

PITHIVIERS La Sainte-Barbe. — La Compagnie des sapeurs-pompiers de Pithiviers a célébré hier sa fête annuelle. Le matin, à 10 heures, M. Perrot, maire, assisté de ses adjoints, passa la revue des hommes de la Compagnie, après quoi un déjeuner, salle Jauzel, réunit tous les sapeurs.

Un bal très animé termina la fête. COURSE DE PARIS Du 13 décembre

3 % 59,40 ; 3 % amortissable, 68 ; 3 1/2 % 1914, 77,00 ; 5 % 75,85 ; 4 % 1917, 62,85 ; 4 % 1918, 60,10 ; 4 1/2 % 1919, 63,25 ; 4 1/2 % 1920, 63,25 ; 4 1/2 % 1921, 63,25 ; 4 1/2 % 1922, 63,25 ; 4 1/2 % 1923, 63,25 ; 4 1/2 % 1924, 63,25 ; 4 1/2 % 1925, 63,25 ; 4 1/2 % 1926, 63,25 ; 4 1/2 % 1927, 63,25 ; 4 1/2 % 1928, 63,25 ; 4 1/2 % 1929, 63,25 ; 4 1/2 % 1930, 63,25 ; 4 1/2 % 1931, 63,25 ; 4 1/2 % 1932, 63,25 ; 4 1/2 % 1933, 63,25 ; 4 1/2 % 1934, 63,25 ; 4 1/2 % 1935, 63,25 ; 4 1/2 % 1936, 63,25 ; 4 1/2 % 1937, 63,25 ; 4 1/2 % 1938, 63,25 ; 4 1/2 % 1939, 63,25 ; 4 1/2 % 1940, 63,25 ; 4 1/2 % 1941, 63,25 ; 4 1/2 % 1942, 63,25 ; 4 1/2 % 1943, 63,25 ; 4 1/2 % 1944, 63,25 ; 4 1/2 % 1945, 63,25 ; 4 1/2 % 1946, 63,25 ; 4 1/2 % 1947, 63,25 ; 4 1/2 % 1948, 63,25 ; 4 1/2 % 1949, 63,25 ; 4 1/2 % 1950, 63,25 ; 4 1/2 % 1951, 63,25 ; 4 1/2 % 1952, 63,25 ; 4 1/2 % 1953, 63,25 ; 4 1/2 % 1954, 63,25 ; 4 1/2 % 1955, 63,25 ; 4 1/2 % 1956, 63,25 ; 4 1/2 % 1957, 63,25 ; 4 1/2 % 1958, 63,25 ; 4 1/2 % 1959, 63,25 ; 4 1/2 % 1960, 63,25 ; 4 1/2 % 1961, 63,25 ; 4 1/2 % 1962, 63,25 ; 4 1/2 % 1963, 63,25 ; 4 1/2 % 1964, 63,25 ; 4 1/2 % 1965, 63,25 ; 4 1/2 % 1966, 63,25 ; 4 1/2 % 1967, 63,25 ; 4 1/2 % 1968, 63,25 ; 4 1/2 % 1969, 63,25 ; 4 1/2 % 1970, 63,25 ; 4 1/2 % 1971, 63,25 ; 4 1/2 % 1972, 63,25 ; 4 1/2 % 1973, 63,25 ; 4 1/2 % 1974, 63,25 ; 4 1/2 % 1975, 63,25 ; 4 1/2 % 1976, 63,25 ; 4 1/2 % 1977, 63,25 ; 4 1/2 % 1978, 63,25 ; 4 1/2 % 1979, 63,25 ; 4 1/2 % 1980, 63,25 ; 4 1/2 % 1981, 63,25 ; 4 1/2 % 1982, 63,25 ; 4 1/2 % 1983, 63,25 ; 4 1/2 % 1984, 63,25 ; 4 1/2 % 1985, 63,25 ; 4 1/2 % 1986, 63,25 ; 4 1/2 % 1987, 63,25 ; 4 1/2 % 1988, 63,25 ; 4 1/2 % 1989, 63,25 ; 4 1/2 % 1990, 63,25 ; 4 1/2 % 1991, 63,25 ; 4 1/2 % 1992, 63,25 ; 4 1/2 % 1993, 63,25 ; 4 1/2 % 1994, 63,25 ; 4 1/2 % 1995, 63,25 ; 4 1/2 % 1996, 63,25 ; 4 1/2 % 1997, 63,25 ; 4 1/2 % 1998, 63,25 ; 4 1/2 % 1999, 63,25 ; 4 1/2 % 2000, 63,25 ; 4 1/2 % 2001, 63,25 ; 4 1/2 % 2002, 63,25 ; 4 1/2 % 2003, 63,25 ; 4 1/2 % 2004, 63,25 ; 4 1/2 % 2005, 63,25 ; 4 1/2 % 2006, 63,25 ; 4 1/2 % 2007, 63,25 ; 4 1/2 % 2008, 63,25 ; 4 1/2 % 2009, 63,25 ; 4 1/2 % 2010, 63,25 ; 4 1/2 % 2011, 63,25 ; 4 1/2 % 2012, 63,25 ; 4 1/2 % 2013, 63,25 ; 4 1/2 % 2014, 63,25 ; 4 1/2 % 2015, 63,25 ; 4 1/2 % 2016, 63,25 ; 4 1/2 % 2017, 63,25 ; 4 1/2 % 2018, 63,25 ; 4 1/2 % 2019, 63,25 ; 4 1/2 % 2020, 63,25 ; 4 1/2 % 2021, 63,25 ; 4 1/2 % 2022, 63,25 ; 4 1/2 % 2023, 63,25 ; 4 1/2 % 2024, 63,25 ; 4 1/2 % 2025, 63,25 ; 4 1/2 % 2026, 63,25 ; 4 1/2 % 2027, 63,25 ; 4 1/2 % 2028, 63,25 ; 4 1/2 % 2029, 63,25 ; 4 1/2 % 2030, 63,25 ; 4 1/2 % 2031, 63,25 ; 4 1/2 % 2032, 63,25 ; 4 1/2 % 2033, 63,25 ; 4 1/2 % 2034, 63,25 ; 4 1/2 % 2035, 63,25 ; 4 1/2 % 2036, 63,25 ; 4 1/2 % 2037, 63,25 ; 4 1/2 % 2038, 63,25 ; 4 1/2 % 2039, 63,25 ; 4 1/2 % 2040, 63,25 ; 4 1/2 % 2041, 63,25 ; 4 1/2 % 2042, 63,25 ; 4 1/2 % 2043, 63,25 ; 4 1/2 % 2044, 63,25 ; 4 1/2 % 2045, 63,25 ; 4 1/2 % 2046, 63,25 ; 4 1/2 % 2047, 63,25 ; 4 1/2 % 2048, 63,25 ; 4 1/2 % 2049, 63,25 ; 4 1/2 % 2050, 63,25 ; 4 1/2 % 2051, 63,25 ; 4 1/2 % 2052, 63,25 ; 4 1/2 % 2053, 63,25 ; 4 1/2 % 2054, 63,25 ; 4 1/2 % 2055, 63,25 ; 4 1/2 % 2056, 63,25 ; 4 1/2 % 2057, 63,25 ; 4 1/2 % 2058, 63,25 ; 4 1/2 % 2059, 63,25 ; 4 1/2 % 2060, 63,25 ; 4 1/2 % 2061, 63,25 ; 4 1/2 % 2062, 63,25 ; 4 1/2 % 2063, 63,25 ; 4 1/2 % 2064, 63,25 ; 4 1/2 % 2065, 63,25 ; 4 1/2 % 2066, 63,25 ; 4 1/2 % 2067, 63,25 ; 4 1/2 % 2068, 63,25 ; 4 1/2 % 2069, 63,25 ; 4 1/2 % 2070, 63,25 ; 4 1/2 % 2071, 63,25 ; 4 1/2 % 2072, 63,25 ; 4 1/2 % 2073, 63,25 ; 4 1/2 % 2074, 63,25 ; 4 1/2 % 2075, 63,25 ; 4 1/2 % 2076, 63,25 ; 4 1/2 % 2077, 63,25 ; 4 1/2 % 2078, 63,25 ; 4 1/2 % 2079, 63,25 ; 4 1/2 % 2080, 63,25 ; 4 1/2 % 2081, 63,25 ; 4 1/2 % 2082, 63,25 ; 4 1/2 % 2083, 63,25 ; 4 1/2 % 2084, 63,25 ; 4 1/2 % 2085, 63,25 ; 4 1/2 % 2086, 63,25 ; 4 1/2 % 2087, 63,25 ; 4 1/2 % 2088, 63,25 ; 4 1/2 % 2089, 63,25 ; 4 1/2 % 2090, 63,25 ; 4 1/2 % 2091, 63,25 ; 4 1/2 % 2092, 63,25 ; 4 1/2 % 2093, 63,25 ; 4 1/2 % 2094, 63,25 ; 4 1/2 % 2095, 63,25 ; 4 1/2 % 2096, 63,25 ; 4 1/2 % 2097, 63,25 ; 4 1/2 % 2098, 63,25 ; 4 1/2 % 2099, 63,25 ; 4 1/2 % 2100, 63,25 ; 4 1/2 % 2101, 63,25 ; 4 1/2 % 2102, 63,25 ; 4 1/2 % 2103, 63,25 ; 4 1/2 % 2104, 63,25 ; 4 1/2 % 2105, 63,25 ; 4 1/2 % 2106, 63,25 ; 4 1/2 % 2107, 63,25 ; 4 1/2 % 2108, 63,25 ; 4 1/2 % 2109, 63,25 ; 4 1/2 % 2110, 63,25 ; 4 1/2 % 2111, 63,25 ; 4 1/2 % 2112, 63,25 ; 4 1/2 % 2113, 63,25 ; 4 1/2 % 2114, 63,25 ; 4 1/2 % 2115, 63,25 ; 4 1/2 % 2116, 63,25 ; 4 1/2 % 2117, 63,25 ; 4 1/2 % 2118, 63,25 ; 4 1/2 % 2119, 63,25 ; 4 1/2 % 2120, 63,25 ; 4 1/2 % 2121, 63,25 ; 4 1/2 % 2122, 63,25 ; 4 1/2 % 2123, 63,25 ; 4 1/2 % 2124, 63,25 ; 4 1/2 % 2125, 63,25 ; 4 1/2 % 2126, 63,25 ; 4 1/2 % 2127, 63,25 ; 4 1/2 % 2128, 63,25 ; 4 1/2 % 2129, 63,25 ; 4 1/2 % 2130, 63,25 ; 4 1/2 % 2131, 63,25 ; 4 1/2 % 2132, 63,25 ; 4 1/2 % 2133, 63,25 ; 4 1/2 % 2134, 63,25 ; 4 1/2 % 2135, 63,25 ; 4 1/2 % 2136, 63,25 ; 4 1/2 % 2137, 63,25 ; 4 1/2 % 2138, 63,25 ; 4 1/2 % 2139, 63,25 ; 4 1/2 % 2140, 63,25 ; 4 1/2 % 2141, 63,25 ; 4 1/2 % 2142, 63,25 ; 4 1/2 % 2143, 63,25 ; 4 1/2 % 2144, 63,25 ; 4 1/2 % 2145, 63,25 ; 4 1/2 % 2146, 63,25 ; 4 1/2 % 2147, 63,25 ; 4 1/2 % 2148, 63,25 ; 4 1/2 % 2149, 63,25 ; 4 1/2 % 2150, 63,25 ; 4 1/2 % 2151, 63,25 ; 4 1/2 % 2152, 63,25 ; 4 1/2 % 2153, 63,25 ; 4 1/2 % 2154, 63,25 ; 4 1/2 % 2155, 63,25 ; 4 1/2 % 2156, 63,25 ; 4 1/2 % 2157, 63,25 ; 4 1/2 % 2158, 63,25 ; 4 1/2 % 2159, 63,25 ; 4 1/2 % 2160, 63,25 ; 4 1/2 % 2161, 63,25 ; 4 1/2 % 2162, 63,25 ; 4 1/2 % 2163, 63,25 ; 4 1/2 % 2164, 63,25 ; 4 1/2 % 2165, 63,25 ; 4 1/2 % 2166, 63,25 ; 4 1/2 % 2167, 63,25 ; 4 1/2 % 2168, 63,25 ; 4 1/2 % 2169, 63,25 ; 4 1/2 % 2170, 63,25 ; 4 1/2 % 2171, 63,25 ; 4 1/2 % 2172, 63,25 ; 4 1/2 % 2173, 63,25 ; 4 1/2 % 2174, 63,25 ; 4 1/2 % 2175, 63,25 ; 4 1/2 % 2176, 63,25 ; 4 1/2 % 2177, 63,25 ; 4 1/2 % 2178, 63,25 ; 4 1/2 % 2179, 63,25 ; 4 1/2 % 2180, 63,25 ; 4 1/2 % 2181, 63,25 ; 4 1/2 % 2182, 63,25 ; 4 1/2 % 2183, 63,25 ; 4 1/2 % 2184, 63,25 ; 4 1/2 % 2185, 63,25 ; 4 1/2 % 2186, 63,25 ; 4 1/2 % 2187, 63,25 ; 4 1/2 % 2188, 63,25 ; 4 1/2 % 2189, 63,25 ; 4 1/2 % 2190, 63,25 ; 4 1/2 % 2191, 63,25 ; 4 1/2 % 2192, 63,25 ; 4 1/2 % 2193, 63,25 ; 4 1/2 % 2194, 63,25 ; 4 1/2 % 2195, 63,25 ; 4 1/2 % 2196, 63,25 ; 4 1/2 % 2197, 63,25 ; 4 1/2 % 2198, 63,25 ; 4 1/2 % 2199, 63,25 ; 4 1/2 % 2200, 63,25 ; 4 1/2 % 2201, 63,25 ; 4 1/2 % 2202, 63,25 ; 4 1/2 % 2203, 63,25 ; 4 1/2 % 2204, 63,25 ; 4 1/2 % 2205, 63,25 ; 4 1/2 % 2206, 63,25 ; 4 1/2 % 2207, 63,25 ; 4 1/2 % 2208, 63,25 ; 4 1/2 % 2209, 63,25 ; 4 1/2 % 2210, 63,25 ; 4 1/2 % 2211, 63,25 ; 4 1/2 % 2212, 63,25 ; 4 1/2 % 2213, 63,25 ; 4 1/2 % 2214, 63,25 ; 4 1/2 % 2215, 63,25 ; 4 1/2 % 2216, 63,25 ; 4 1/2 % 2217, 63,25 ; 4 1/2 % 2218, 63,25 ; 4 1/2 % 2219, 63,25 ; 4 1/2 % 2220, 63,25 ; 4 1/2 % 2221, 63,25 ; 4 1/2 % 2222, 63,25 ; 4 1/2 % 2223, 63,25 ; 4 1/2 % 2224, 63,25 ; 4 1/2 % 2225, 63,25 ; 4 1/2 % 2226, 63,25 ; 4 1/2 % 2227, 63,25 ; 4 1/2 % 2228, 63,25 ; 4 1/2 % 2229, 63,25 ; 4 1/2 % 2230, 63,25 ; 4 1/2 % 2231, 63,25 ; 4 1/2 % 2232, 63,25 ; 4 1/2 % 2233, 63,25 ; 4 1/2 % 2234, 63,25 ; 4 1/2 % 2235, 63,25 ; 4 1/2 % 2236, 63,25 ; 4 1/2 % 2237, 63,25 ; 4 1/2 % 2238, 63,25 ; 4 1/2 % 2239, 63,25 ; 4 1/2 % 2240, 63,25 ; 4 1/2 % 2241, 63,25 ; 4 1/2 % 2242, 63,25 ; 4 1/2 % 2243, 63,25 ; 4 1/2 % 2244, 63,25 ; 4 1/2 % 2245, 63,25 ; 4 1/2 % 2246, 63,25 ; 4 1/2 % 2247, 63,25 ; 4 1/2 % 2248, 63,25 ; 4 1/2 % 2249, 63,25 ; 4 1/2 % 2250, 63,25 ; 4 1/2 % 2251, 63,25 ; 4 1/2 % 2252, 63,25 ; 4 1/2 % 2253, 63,25 ; 4 1/2 % 2254, 63,25 ; 4 1/2 % 2255, 63,25 ; 4 1/2 % 2256, 63,25 ; 4 1/2 % 2257, 63,25 ; 4 1/2 % 2258, 63,25 ; 4 1/2 % 2259, 63,25 ; 4 1/2 % 2260, 63,25 ; 4 1/2 % 2261, 63,25 ; 4 1/2 % 2262, 63,25 ; 4 1/2 % 2263, 63,25 ; 4 1/2 % 2264, 63,25 ; 4 1/2 % 2265, 63,25 ; 4 1/2 % 2266, 63,25 ; 4 1/2 % 2267, 63,25 ; 4 1/2 % 2268, 63,25 ; 4 1/2 % 2269, 63,25 ; 4 1/2 % 2270, 63,25 ; 4 1/2 % 2271, 63,25 ; 4 1/2 % 2272, 63,25 ; 4 1/2 % 2273, 63,25 ; 4 1/2 % 2274, 63,25 ; 4 1/2 % 2275, 63,25 ; 4 1/2 % 2276, 63,25 ; 4 1/2 % 2277, 63,25 ; 4 1/2 % 2278, 63,25 ; 4 1/2 % 2279, 63,25 ; 4 1/2 % 2280, 63,25 ; 4 1/2 % 2281, 63,25 ; 4 1/2 % 2282, 63,25 ; 4 1/2 % 2283, 63,25 ; 4 1/2 % 2284, 63,25 ; 4 1/2 % 2285, 63,25 ; 4 1/2 % 2286, 63,25 ; 4 1/2 % 2287, 63,25 ; 4 1/2 % 2288, 63,25 ; 4 1/2 % 2289, 63,25 ; 4 1/2 % 2290, 63,25 ; 4 1/2 % 2291, 63,25 ; 4 1/2 % 2292, 63,25 ; 4 1/2 % 2293, 63,25 ; 4 1/2 % 2294, 63,25 ; 4 1/2 % 2295, 63,25 ; 4 1/2 % 2296, 63,25 ; 4 1/2 % 2297, 63,25 ; 4 1/2 % 2298, 63,25 ; 4 1/2 % 2299, 63,25 ; 4 1/2 % 2300, 63,25 ; 4 1/2 % 2301, 63,25 ; 4 1/2 % 2302, 63,25 ; 4 1/2 % 2303, 63,25 ; 4 1/2 % 2304, 63,25 ; 4 1/2 % 2305, 63,25 ; 4 1/2 % 2306, 63,25 ; 4 1/2 % 2307, 63,25 ; 4 1/2 % 2308, 63,25 ; 4 1/2 % 2309, 63,25 ; 4 1/2 % 2310, 63,25 ; 4 1/2 % 2311, 63,25 ; 4 1/2 % 2312, 63,25 ; 4 1/2 % 2313, 63,25 ; 4 1/2 % 2314, 63,25 ; 4 1/2 % 2315, 63,25 ; 4 1/2 % 2316, 63,25 ; 4 1/2 % 2317, 63,25 ; 4 1/2 % 2318, 63,25 ; 4 1/2 % 2319, 63,25 ; 4 1/2 % 2320, 63,25 ; 4 1/2 % 2321, 63,25 ; 4 1/2 % 2322, 63,25 ; 4 1/2 % 2323, 63,25 ; 4 1/2 % 2324, 63,25 ; 4 1/2 % 2325, 63,25 ; 4 1/2 % 2326, 63,25 ; 4 1/2 % 2327, 63,25 ; 4 1/2 % 2328, 63,25 ; 4 1/2 % 2329, 63,25 ; 4 1/2 % 2330, 63,25 ; 4 1/2 % 2331, 63,25 ; 4 1/2 % 2332, 63,25 ; 4 1/2 % 2333, 63,25 ; 4 1/2 % 2334, 63,25 ; 4 1/2 % 2335, 63,25 ; 4 1/2 % 2336, 63,25 ; 4 1/2 % 2337, 63,25 ; 4 1/2 % 2338, 63,25 ; 4 1/2 % 2339, 63,25 ; 4 1/2 % 2340, 63,25 ; 4 1/2 % 2341, 63,25 ; 4 1/2 % 2342, 63,25 ; 4 1/2 % 2343, 63,25 ; 4 1/2 % 2344, 63,25 ; 4 1/2 % 2345, 63,25 ; 4 1/2 % 2346, 63,25 ; 4 1/2 % 2347, 63,25 ; 4 1/2 % 2348, 63,25 ; 4 1/2 % 2349, 63,25 ; 4 1/2 % 2350, 63,25 ; 4 1/2 % 2351, 63,25 ; 4 1/2 % 2352, 63,25 ; 4 1/2 % 2353, 63,25 ; 4 1/2 % 2354, 63,25 ; 4 1/2 % 2355, 63,25 ; 4 1/2 % 2356, 63,25 ; 4 1/2 % 2357, 63,25 ; 4 1/2 % 2358, 63,25 ; 4 1/2 % 2359, 63,25 ; 4 1/2 % 2360, 63,25 ; 4 1/2 % 2361, 63,25 ; 4 1/2 % 2362, 63,25 ; 4 1/2 % 2363, 63,25 ; 4 1/2 % 2364, 63,25 ; 4 1/2 % 2365, 63,25 ; 4 1/2 % 2366, 63,25 ; 4 1/2 % 2367, 63,25 ; 4 1/2 % 2368, 63,25 ; 4 1/2 % 2369, 63,25 ; 4 1/2 % 2370, 63,25 ; 4 1/2 % 2371, 63,25 ; 4 1/2 % 2372, 63,25 ; 4 1/2 % 2373, 63,25 ; 4 1/2 % 2374, 63,25 ; 4 1/2 % 2375, 63,25 ; 4 1/2 % 2376, 63,25 ; 4 1/2 % 2377, 63,25 ; 4 1/2 % 2378, 63,25 ; 4 1/2 % 2379, 63,25 ; 4 1/2 % 2380, 63,25 ; 4 1/2 % 2381, 63,25 ; 4 1/2 % 2382, 63,25 ; 4 1/2 % 2383, 63,25 ; 4 1/2 % 2384, 63,25 ; 4 1/2 % 2385, 63,25 ; 4 1/2 % 2386, 63,25 ; 4 1/2 % 2387, 63,25 ; 4 1/2 % 2388, 63,25 ; 4 1/2 % 2389, 63,25 ; 4 1/2 % 2390, 63,25 ; 4 1/2 % 2391, 63,25 ; 4 1/2 % 2392, 63,25 ; 4 1/2 % 2393, 63,25 ; 4 1/2 % 2394, 63,25 ; 4 1/2 % 2395, 63,25 ; 4 1/2 % 2396, 63,25 ; 4 1/2 % 2397, 63,25 ; 4 1/2 % 2398, 63,25 ; 4 1/2 % 2399, 63,25 ; 4 1/2 % 2400, 63,25 ; 4 1/2 % 2401, 63,25 ; 4 1/2 % 2402, 63,25 ; 4 1/2 % 2403, 63,25 ; 4 1/2 % 2404, 63,25 ; 4 1/2 % 2405, 63,25 ; 4 1/2 % 2406, 63,25 ; 4 1/2 % 2407, 63,25 ; 4 1/2 % 2408, 63,25 ; 4 1/2 % 2409, 63,25 ; 4 1/2 % 2410, 63,25 ; 4 1/2 % 2411, 63,25 ; 4 1/2 % 2412, 63,25 ; 4 1/2 % 2413, 63,25 ; 4 1/2 % 2414, 63,25 ; 4 1/2 % 2415, 63,25 ; 4 1/2 % 2416, 63,25 ; 4 1/2 % 2417, 63,25 ; 4 1/2 % 2418, 63,25 ; 4 1/2 % 2419, 63,25 ; 4 1/2 % 2420, 63,25 ; 4 1/2 % 2421, 63,25 ; 4 1/2 % 2422, 63,25 ; 4 1/2 % 2423, 63,25 ; 4 1/2 % 2424, 63,25 ; 4 1/2 % 2425, 63,25 ; 4 1/2 % 2426, 63,25 ; 4 1/2 % 2427, 63,25 ; 4 1/2 % 2428, 63,25 ; 4 1/2 % 2429, 63,25 ; 4 1/2 % 2430, 63,25 ; 4 1/2 % 2431, 63,25 ; 4 1/2 % 2432, 63,25 ; 4 1/2 % 2433, 63,25 ; 4 1/2 % 2434, 63,25 ; 4 1/2 % 2435, 63,25 ; 4 1/2 % 2436, 63,25 ; 4 1/2 % 2437, 63,25 ; 4 1/2 % 2438, 63,25 ; 4 1/2 % 2439, 63,25 ; 4 1/2 % 2440, 63,25 ; 4 1/2 % 2441, 63,25 ; 4 1/2 % 2442, 63,25 ; 4 1/2 % 2443, 63,25 ; 4 1/2 % 2444, 63,25 ; 4 1/2 % 2445, 63,25 ; 4 1/2 % 2446, 63,25 ; 4 1/2 % 2447, 63,25 ; 4 1/2 % 2448, 63,25 ; 4 1/2

« Tous les Sports en France »

Union sportive du Berry (1) bat Paris Université Club (1)

Devant une nombreuse et vibrante assistance, s'est déroulée la partie qui mit aux prises une excellente équipe du P. U. C. et l'U. S. B. et qui se termina par la victoire des locaux. Les sept essais qui furent marqués de part et d'autre montrèrent bien que les équipes n'ont d'autre but : attaquer, faire du jeu ouvert.

Dans l'ensemble, le jeu fut égal et la victoire ne vint récompenser, au dernier moment, le noir et vert, que parce que leurs avants, plus lourds, arrivèrent à écarter le pack adverse.

La première mi-temps fut splendide et le P. U. C. mena la danse. Un essai, marqué après passes combinées de toute la ligne de trois-quarts parisiens, fut magnifique et l'on eut un moment l'impression que les usbiestes allaient recevoir une sévère leçon. La réaction pourtant se produisit. Un dribbling de Prébin et Lubern ramena le jeu dans le camp adverse. Sur mêlée, le premier départ échoua d'un cheveu. A l'attaque qui suit, Capdeville, bien servi, marque. Ce succès étonne l'U. S. B. ; l'essai chauffe dur. Etouneau fonce et marque un deuxième essai qui égalise.

Après les citrons, le jeu reprend aussi vite. On sent que l'Union veut forcer la victoire. Ses avants se dépensent sans compter. Métivier, Bardanoue d'abord, Lubern, Bernard ensuite, amorcent de jolis dribblings qui sont arrêtés près des buts. La mêlée donne le ballon à tout coup, mais le demi de mêlée est un peu lent. Enfin, Pons part, déclanche l'attaque et Capdeville à grandes foulées, s'en va vers la ligne blanche ; il feint un adversaire mais plaqué à un mètre des buts, réussit à se dégager et plonge pour l'essai.

Le P. U. C. veut reprendre son avance et force Fallure. Les avants se livrent une sévère bataille, dans laquelle le poids ne tardera pas à l'emporter. La fin approche et c'est pour tous le match nul. Mais non : du centre, Pons fonce droit, transmet à Berry qui lance Pérard dans le trou ; le levrier hennuyer file à toute allure, fait un superbe changement de pied sur l'arrière qu'il laisse sur place et marque.

P. A. G. (1) contre Montargis

Dimanche prochain, l'équipe première du P. A. G. se rendra à Montargis où elle rencontrera l'équipe première de l'Union Sportive Montargoise sur le terrain de la Forêt. Montargis a une équipe solide qui se trouve actuellement en tête du championnat de Touraine deuxième série.

L'équipe nivernaise partira à 10 h. 40. Les joueurs convoqués devront se trouver à 10 h. 15 à la gare de Nevers.

P. A. G. (2) contre Montargis (2)

L'équipe deuxième du P. A. G. sera opposée à l'équipe correspondante de Montargis à 14 heures, au Pré-Fleuri. Les jeunes se sont soigneusement préparés. Depuis le 5 novembre on ne les a pas vus ici. Leur forme s'est considérablement améliorée et la partie qu'ils se promettent de fournir dimanche permettra aux nombreux sportifs qui aiment suivre nos jeunes d'assister à une très belle rencontre.

P. A. G. (3) A VARZY

Les débutants du P. A. G. iront à Varzy pour y rencontrer l'équipe de l'École Normale. Très bon entraînement en perspective. Les joueurs suivants effectueront le déplacement : Derouet, Jacquet, Doré, Bernier, Dalvarez, Boiron, Moutardier, Dupriol, Parcet, Audebrand, Dumazet, Thuillon, Petit, Palisson, Duine.

Départ, 8 heures. Rassemblement à 7 h. 30 à la gare.

LES CHAMPIONNATS D'ASSOCIATION DU PLATEAU CENTRAL

Dimanche prochain, au Pré-Bercy, à Moulins, F. C. Moulinois (1) contre U. S. Montluonnaise (1).

Le FOOT-BALL ASSOCIATION A CHAROLLES

Dimanche 10 décembre, l'Union Sportive Charollaise s'est déplacée à Mâcon pour y rencontrer l'équipe 1^{re} de l'Association Sportive Maconnaise.

Quoique très mixte, l'U. S. C. a battu l'A. S. M. par 8 buts à 2. Mâcon marque 2 buts dans les cinq premières minutes. Les charollais surpris par ce début de partie, se ressaisissent et durant tout le reste du jeu, firent preuve d'une grosse supériorité. Au repos, le score était de 3 buts à 2. A la seconde mi-temps, Charolles domina nettement, rentrant 5 buts magnifiques.

A Charolles, U. S. C. (3) ou équipe des minimes dut s'incliner devant l'équipe 1^{re} de l'A. S. D. ; moins scientifique, mais plus âgée et plus lourde. Score : 2 buts à 1.

LE FOOT-BALL ASSOCIATION A CHAROLLES

Un seul parfum l'incommodait, paraissait même lui inspirer une sorte d'horreur, celui des tourterelles : il fuyait leurs belles corolles claires et la répulsion la plus vive.

Georges et miss Alberte ne s'en étonnèrent, la sève du laurier rose, surtout au printemps, est un poison d'autant plus actif que le climat est plus chaud. Une goutte de cette sève vénéneuse sur une écorchure récente peut devenir mortelle.

Seul, Pitcher, à l'imagination toujours en travail, déduisait de ce simple fait toutes sortes d'hypothèses, se figurant déjà la planète Mars couverte de forêts maudites, sous le feuillage desquelles on devait mourir comme sous l'ombrage fatidique du mancenillier des légendes.

Avec plus d'intensité qu'un convalescent ordinaire, Robert jouissait de tous les petits plaisirs qui accompagnent le retour de la santé après une longue maladie ; n'était-il pas aussi un convalescent des espaces interstérieux dont ses silences et ses réveries gardaient encore le vertige.

Au début, son estomac délaissé n'acceptait qu'avec réticence quelques cuillerées d'un velouté de volaille, puis l'œuf à la coque et l'ail de perdreau, joie des malades guéris, lui furent permis, les viandes saignantes, les vieux vins, dont la chaleur se dissimule sous des bouquets alanguis et reposés, achevèrent l'œuvre de réfection des tissus épuisés.

Maintenant Robert Darvel était redevenu à peu près tel que nous l'avons vu, à Londres, avant son départ pour l'Inde, en compagnie du brahme Ardavena ; c'est à peine si de rares cheveux blancs, quelques rides précoces près des prunelles bleues toujours toujours claires, trahissaient les fatigues d'une existence surhumaine et paraissaient au premier aspect plus jeunes que Pitcher.

Comme il le disait en riant, l'ingénieur se sentait parfaitement dispos, prêt à recommencer. Ce fut lui-même qui abrégea le délai fixé pour la relation, attendue avec

Lycée Banville de Moulins contre Lycée de Montluçon

Aujourd'hui jeudi, 14 décembre, commencent les championnats scolaires régionaux. Ce jour-là, le team du lycée de Moulins ira matcher, sur son terrain, l'équipe du lycée de Montluçon.

Les « potaches » moulinois sont légers, mais ardents et bien entraînés ils doivent triompher de l'équipe plus lourde des Montluçonnais. Grâce aux progrès réalisés par les avants depuis leur match contre le lycée de Nevers, grâce aussi à la rapidité et à la souplesse des lignes arrières, l'équipe toute entière doit fournir un jeu plaisant et efficace.

L'équipe de Bourgogne

Voici, avec ses remplaçants, la composition de l'équipe de Bourgogne :

Arrière : Lagneau (Creusot), remplaçant Lambertel (Dijon).

Trois-quarts : Corniaud (Chalon), Gressin (Autun), Monpezat (Dijon), Regnier (Autun), remplaçants : Michaud (Autun), Pignolet (Dijon), Verdier (Creusot), Renault Max (Chalon).

Demis : Beauvois (Chalon), Pavat Régis (Dijon), capitaine ; remplaçants : Pavat René ou Chabrat (Dijon), Barbarat (Autun).

Avants : Dumont (Chalon), Landré (Creusot), Erard (Chalon), Saunier (Creusot), Desservy (Dijon), Claus (Chalon), Gianotti (Creusot), Delpey (Chalon) ; remplaçants : Dorand (Chalon), Rolland (Autun), Sarcelle (Dijon).

Le second match organisé par le Comité de Bourgogne se disputera le dimanche 24 décembre à Dijon. Il opposera l'équipe de Bourgogne contre son champion, c'est-à-dire le Racing Club Chalonais. Pour cette circonstance, les quinze représentants bourguignons subira certaines modifications, par suite de l'indisponibilité des joueurs autochtones rencontrant ce jour-là Versailles. Le team sera donc composé comme suit pour le match du 24 décembre :

Arrière : Lagneau (Creusot) ; trois-quarts : Pignolet (Dijon), Verdier (Creusot), Monpezat (Dijon), Zoli (Dijon) ; demis : Pavat frères ; avants : Landré (Creusot), Fouillard (Dijon), Buklet (Creusot), Saunier (Creusot), Desservy (Dijon), Sarcelle (Dijon), Limonier (Creusot), Gianotti (Creusot).

CLUB NIVERNAIS D'AMATEURS

Toutes les réclames, même implicitement, de la gymnastique suédoise, avec des modifications inhérentes soit au tempérament des éducateurs, soit même au goût du jour.

Toutes se proposent d'aboutir à un résultat connu et certain, qui est une parfaite résistance à la fatigue en même temps que le développement des qualités de la jeune fille : la souplesse et la grâce.

Toutes visent à l'harmonie du mouvement, à l'éducation du geste, en habituant à être maître de tous ses mouvements et à en varier méthodiquement la forme et la complication.

Toutes font état des observations physiologiques, des données scientifiques, des phénomènes mécaniques, chroniques, voire même moraux et toutes proclament qu'elles entretiennent nos fonctions en bon état et font recouvrer en partie des moyens perdus par la sédentarité et pour l'inaction.

Ces affirmations, pour la réalité, sont trop absolues, sans cela la tâche des éducateurs serait simple et consisterait à adopter tout simplement une méthode, dont seraient accomplis les divers éléments.

Il faut être éclectique et faire un choix judicieux, à l'éducation du geste, en procédant par tâtonnements ; l'adoption de ces principes leur comporte en plus une surveillance spéciale qui permettra d'en juger les effets.

C'est indiquer combien délicate est la tâche des dirigeants de la section des sports féminins du Club Nivernais d'Amateurs, et avec quelle prudence il importe de surveiller les résultats obtenus par la méthode sur les organismes en plein développement des jeunes filles, si sont amablement aidés dans leur tâche par le professeur-dame qui donne les leçons avec une compétence égale à son dévouement.

Le prochain cours aura lieu jeudi 14, salles Vauban. Réunion à 2 heures ; commencement de la leçon à 3 heures précises.

La fiche physiologique (facultative), sera établie pour les élèves qui le demanderont.

Le comité se tiendra à la disposition de toutes personnes désirant des renseignements sur ces cours.

Les Championnats du Centre de rugby

La grande rencontre du 17 décembre, au Pré-Bercy, fait grand bruit dans les milieux sportifs moulinois. Au café, dans les rues, on discute ferme sur les chances des deux adversaires et tout Moulins attend impatientement le C. A. S. Clermontois.

Quelles seront les équipes en présence ? A Clermont, on garde momentanément le secret ; à Moulins, l'équipe a du être formée hier soir mercredi. Vraisemblablement, la commission de rugby suivra son habituelle ligne de conduite : tout pour le succès au Club. Les questions de personnes seront écartées, espèces de, et la meilleure équipe du moment sera formée.

Après cela, la parole sera aux 15 joueurs. Animés de la même volonté, ils joueront tous dans l'intérêt de leur club et pour la victoire de leurs couleurs.

La volonté sera leur qualité prédominante nécessaire pour gagner cette partie ; ils oublieront pas que « vouloir c'est pouvoir ».

Nous étudierons dans un prochain article les chances des deux clubs.

N. B. — Tous les joueurs disponibles sont convoqués au Pré-Bercy aujourd'hui jeudi, à 15 heures.

VAUZELLES (MIXTE) BAT SAINT-LEGER-DES-VIGNES PAR 6 A 0

Le onze Vauzélien parmi lequel ne figurait que trois équipiers premiers donna complètement Saint-Leger-des-Vignes qui dut se confiner dans la défense durant toute la partie qui fut honorable.

CLAMECY BAT SAINT-PIERRE PAR 6 A 0

Le match eut lieu à Saint-Pierre, sur un terrain presque impraticable. Dès le coup d'envoi, l'U. S. C. descend, impose son jeu, et marque le premier but. Après diverses phases de jeu à l'avantage des Clamecycois ces derniers réussissent encore à rentrer 3 buts avant la fin de la première mi-temps.

A la reprise, l'A. S. P. semble se ressaisir, mais sans toutefois inquiéter l'U. S. C. qui augmente son avantage de deux nouveaux buts.

LE FOOT-BALL ASSOCIATION AU CREUSOT

L'équipe première d'association du Club Olympique Creusotin s'est déplacée dimanche dernier à Chalon-sur-Saône pour y rencontrer, en un match comptant pour le championnat de Saône-et-Loire, division d'honneur, le onze premier du Club Athlétique de l'Indépendante. Le team creusotin fut battu de justesse, par 3 buts à 2. Chalon et Le Creusot se trouvent donc à égalité dans le classement ; les matches retour désigneront le vainqueur.

P. A. G. (2) CONTRE U. S. DE MONTARGIS (2)

Coup d'envoi à 14 heures.

Noms des joueurs convoqués : Harend, Sacripenti, Gonin, Ragoneau, Rollin, Thyon, Brochier, Souverain, Serveau, X..., Bonnot, Dyrand, Fileux, Lavignon, Clouet, Gandat, Malaut.

Rendez-vous pour tous ces joueurs à 13 h. 15 au Pré-Fleuri.

Vauzelles (1) bat Montargis (1) de 12 à 0

Le quinze Vauzélien vient de confirmer ses progrès battant Montargis de 4 essais tandis qu'il se faisait battre de 11 à 0. Il y a deux mois, chez ses visiteurs de dimanche.

Malgré le mauvais état du terrain, il y eut, par Vauzelles, de belles attaques de lancées, mais qui, il faut le reconnaître, se brisèrent le plus souvent sur la bonne défense de Montargis dont les trois-quarts réussirent également deux ou trois belles échappées qui restèrent infructueuses.

Quoiqu'elles aient fourni un beau jeu, les lignes arrières de l'A. S. A. V. doivent et peuvent faire mieux. On sent encore que le souffle manque un peu.

Dans l'ensemble, la partie fut menée rapidement et resta intéressante jusqu'à la dernière minute du jeu, où Vauzelles marqua son 4^e essai.

CLAMECY (2) BAT TANNAY (1) PAR 1 A 0

Dans l'ensemble, l'U. S. C. imposa son jeu à l'équipe locale, mais concentra de la part de celle-ci une vive résistance.

Le but fut marqué en première mi-temps. Le goal de Tannay est à féliciter.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Du 13 décembre

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœufs. — Quart derrière, 1^{re} qualité, 4,80 ; 2^e qualité, 4,50 ; 3^e qualité, 4,20 ; 4^e qualité, 3,90 ; 5^e qualité, 3,60. Veau. — Entier ou demi, 1^{re} qualité, 8,30. Porc. — Demi-porc, 1^{re} qualité, 7,30.

VOLAILE. — Canards de ferme, la pièce 11,00 ; oies, le kilo, 6,75 ; poulets Chartes, 10,50 ; poules toutes provenances, 9,00.

POISSONS. — Morue salée, le kilo, 2,50 ; carpes, le kilo, 3,00 ; lanches, le kilo, 4,50.

LEGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 100 ; pommes de terre chair jaune, 97 ; pommes de terre chair blanche, 87.

BEURRES. — Le kilo, Charente, Poitou, 13,30 ; Touraine, 13,00 ; Normandie, 11,50.

GRAINS. — Le mètre, Brie, Beauce, 650 ; Bourbonnais, Nivernais, 610 ; Touraine, 710 ; Etrangers, 420.

CONCOURS DE SAINT-AMAND

Nous rappelons que le concours de taureaux et d'étales de gros trait, organisé par le syndicat des Eleveurs du Cher, aura lieu à Saint-Amand, les 27, 28 et 29 janvier (jour de foire) 1933.

Ce concours comportera également une exposition de femelles réservée exclusivement aux animaux inscrits au Herd Book de la race Charolaise.

Les déclarations doivent être parvenues au plus tard le 20 décembre à M. Deléris, trésorier du Syndicat à Saincaize.

A ce concours d'animaux sera annexée une exposition de produits agricoles, viticoles, horticoles et d'instruments, organisée par le Syndicat viticole de Saint-Amand.

LAINES

LE HAVRE. — Décembre 850 ; janvier 840 ; février 825 ; mars, 815 ; avril, 805 ; mai, 800.

BIBLIOGRAPHIE

L'ALMANACH DU COMBATTANT 1933

L'Almanach du Combattant paraît pour la deuxième fois cette année, en un gros volume de 448 pages, honoré d'une préface du Maréchal Foch et illustré de plus de 300 dessins. Ce sera un des ouvrages sensationnels de cette fin d'année.

Son rédacteur en chef, Jacques Périaud, a su grouper autour de lui tout ce qui compte comme journalistes, dessinateurs et spécialistes. 200 pages de documents précis, clairs, précis, disent comment nous devons gagner cette paix qui nous est disputée aussi ardemment que la victoire et que nous voulons pourrir fermement.

Une rubrique nouvelle : Les Témoignages nouveaux sur la guerre sera lue avec un intérêt passionné, car elle nous donne de larges extraits de ce qu'on publie en 1932 : l'Ambassadeur Américain à Bruxelles en 1914, Von Klück, Von Hausen, Bethmann-Hollweg, la Franchise de Balow, le Colonel Remington, etc., etc.

200 pages de contes tragiques ou gais, écrits par les meilleurs écrivains et illustrés par les artistes les plus vigoureux, feront, enfin de ce livre magnifique, le livre de famille pour les longues soirées d'hiver.

Les rédacteurs de l'Almanach du Combattant ont en effet réalisé ce chef-d'œuvre de bon sens, d'émotion et de gaieté, sans qu'une seule ligne ou un seul dessin puisse scandaliser même un enfant.

En somme, c'est une splendide œuvre française — au plus beau sens du mot. Elle fait honneur à toutes les grandes associations d'auteurs combattants qui, sans exception, lui ont donné leur patronage effectif.

L'édition du département de la Nièvre, comporte, outre les 448 pages de l'édition générale, un supplément de 64 pages contenant la liste complète de tous les membres adhérents à la Fédération départementale des Poilus Nivernais, au 31 août 1932, ainsi qu'un conte écrit spécialement par José ermain et une fantaisie rimée « A mon bidon », de notre compatriote Louis Mohler.

L'Almanach est en vente à la Permanence des Poilus Nivernais, 17, rue des Boucheries et chez M. Guillaud, libraire, 70, rue du Commerce.

Prix de l'exemplaire : 5 francs.

Envoi par poste : 5 fr. 60.

Envoi franco par postal gare à partir de 6 exemplaires.

EXIGEZ dans les bonnes Maisons

ARQUEBUSE DE BON-SECOURS

Vulnérable le meilleur

GROS : REVEL, 83, rue de Vienne, LYON

CONCOURS DE SAINT-AMAND

Nous rappelons que le concours de taureaux et d'étales de gros trait, organisé par le syndicat des Eleveurs du Cher, aura lieu à Saint-Amand, les 27, 28 et 29 janvier (jour de foire) 1933.

Ce concours comportera également une exposition de femelles réservée exclusivement aux animaux inscrits au Herd Book de la race Charolaise.

Les déclarations doivent être parvenues au plus tard le 20 décembre à M. Deléris, trésorier du Syndicat à Saincaize.

A ce concours d'animaux sera annexée une exposition de produits agricoles, viticoles, horticoles et d'instruments, organisée par le Syndicat viticole de Saint-Amand.

LAINES

LE HAVRE. — Décembre 850 ; janvier 840 ; février 825 ; mars, 815 ; avril, 805 ; mai, 800.

CONCOURS DE SAINT-AMAND

Nous rappelons que le concours de taureaux et d'étales de gros trait, organisé par le syndicat des Eleveurs du Cher, aura lieu à Saint-Amand, les 27, 28 et 29 janvier (jour de foire) 1933.

Ce concours comportera également une exposition de femelles réservée exclusivement aux animaux inscrits au Herd Book de la race Charolaise.

Les déclarations doivent être parvenues au plus tard le 20 décembre à M. Deléris, trésorier du Syndicat à Saincaize.

A ce concours d'animaux sera annexée une exposition de produits agricoles, viticoles, horticoles et d'instruments, organisée par le Syndicat viticole de Saint-Amand.

LAINES

LE HAVRE. — Décembre 850 ; janvier 840 ; février 825 ; mars, 815 ; avril, 805 ; mai, 800.

CONCOURS DE SAINT-AMAND

Nous rappelons que le concours de taureaux et d'étales de gros trait, organisé par le syndicat des Eleveurs du Cher, aura lieu à Saint-Amand, les 27, 28 et 29 janvier (jour de foire) 1933.

Ce concours comportera également une exposition de femelles réservée exclusivement aux animaux inscrits au Herd Book de la race Charolaise.

Les déclarations doivent être parvenues au plus tard le 20 décembre à M. Deléris, trésorier du Syndicat à Saincaize.

A ce concours d'animaux sera annexée une exposition de produits agricoles, viticoles, horticoles et d'instruments, organisée par le Syndicat viticole de Saint-Amand.

LAINES

LE HAVRE. — Décembre 850 ; janvier 840 ; février 825 ; mars, 815 ; avril, 805 ; mai, 800.

CONCOURS DE SAINT-AMAND

Nous rappelons que le concours de taureaux et d'étales de gros trait, organisé par le syndicat des Eleveurs du Cher, aura lieu à Saint-Amand, les 27, 28 et 29 janvier (jour de foire) 1933.

Ce concours comportera également une exposition de femelles réservée exclusivement aux animaux inscrits au Herd Book de la race Charolaise.

Les déclarations doivent être parvenues au plus tard le 20 décembre à M. Deléris, trésorier du Syndicat à Saincaize.

A ce concours d'animaux sera annexée une exposition de produits agricoles, viticoles, horticoles et d'instruments, organisée par le Syndicat viticole de Saint-Amand.

LAINES

LE HAVRE. — Décembre 850 ; janvier 840 ; février 825 ; mars, 815 ; avril, 805 ; mai, 800.

CONCOURS DE SAINT-AMAND

Nous rappelons que le concours de taureaux et d'étales de gros trait, organisé par le syndicat des Eleveurs du Cher, aura lieu à Saint-Amand, les 27, 28 et 29 janvier (jour de foire) 1933.

Ce concours comportera également une exposition de femelles réservée exclusivement aux animaux inscrits au Herd Book de la race Charolaise.

Les déclarations doivent être parvenues au plus tard le 20 décembre à M. Deléris, trésorier du Syndicat à Saincaize.

A ce concours d'animaux sera annexée une exposition de produits agricoles, viticoles, horticoles et d'instruments, organisée par le Syndicat viticole de Saint-Amand.

LAINES

LE HAVRE. — Décembre 850 ; janvier 840 ; février 825 ; mars, 815 ; avril, 805 ; mai, 800.

CONCOURS DE SAINT-AMAND

Nous rappelons que le concours de taureaux et d'étales de gros trait, organisé par le syndicat des Eleveurs du Cher, aura lieu à Saint-Amand, les 27, 28 et 29 janvier (jour de foire) 1933.

Ce concours comportera également une exposition de femelles réservée exclusivement aux animaux inscrits au Herd Book de la race Charolaise.

Les déclarations doivent être parvenues au plus tard le 20 décembre à M. Deléris, trésorier du Syndicat à Saincaize.

A ce concours d'animaux sera annexée une exposition de produits agricoles, viticoles, horticoles et d'instruments, organisée par le Syndicat viticole de Saint-Amand.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Soldat Emilien ROSSIGNOL

mort pour la France le 13 décembre 1915 dans sa 21^e année. Rattaché du front d'Orient (Dardanelles).

Ses obsèques auront lieu le vendredi 15 décembre à 10 heures, en l'église de Corvol-Émbarlard.

De la part de : M. et Mme Rossignol André, ses père et mère ; Mme veuve Roumy, sa sœur ; M. Marcel Roumy, son neveu et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Madame Françoise PAGES

Née SOULIAS

décédée, en son domicile, à Ternant, le 13 décembre 1932, dans sa 52^e année, munie des Sacraments de l'Église. Ses obsèques auront lieu le vendredi 15 courant, à 10 heures, en l'église de Ternant.

De la part de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Madame Veuve Jacques FONVILLE

Née ANNE FOUILLOUX

décédée, subitement, en son domicile, à Guéigny, le 13 décembre 1932, dans sa 82^e année. Ses obsèques auront lieu le vendredi 15 courant à 10 heures, en l'église de Guéigny. On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de : M. et Mme Benoist Fonville, Mme veuve François Fonville, ses enfants ; Mlle Suzanne, Marie-Thérèse, Anne-Marie, Marie-Antoinette Fonville, M. Jacques Fonville, ses petits-enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Pierre TARDY

décédé subitement à Pougues, le 11 décembre 1932 dans sa 20^e année.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 14 courant à 2 heures à l'église de Pougues. Réunion à la Maison Mortuaire.

De la part de : Mme Veuve Tardy, sa mère ; M. et Mme Dufrange ; M. et Mme Paul Beschermer ; Mme Edmond Lescler ; Mlle Marie-Louise Tardy ; M. Louis Tardy, ses sœurs, frères et beaux-frères, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Services à Messes

Vous êtes prié d'assister au Service anniversaire qui sera célébré en l'église de Saint-Pierre-le-Moutier, le lundi 18 décembre, à 10 h. 30, pour le repos de l'âme de

Monsieur Emmanuel de FROMENT

et en souvenir de ses fils

Le Capitaine Pierre de FROMENT

mort pour la France.

De la part de la Famille.

LES ANNÉES PASSENT...

Les résultats demeurent...

Lorsqu'après de nombreuses années on constate que des résultats heureux se maintiennent encore, on ne peut demander davantage. Voici, comme preuve, les déclarations faites par M. L. Michel, impasse Fachaoua, à Troyes. Le 12 septembre 1911, il nous disait : « Depuis plusieurs années, je ressentais une faiblesse des reins, qui m'obligeait à interrompre mon travail et mon mal ne faisait que s'aggraver ; mon sommeil était agité ; mes urines troubles, décolorées comme du sable rouge. Je me suis trouvé vite soulagé par l'emploi des Pilules Foster, peu à peu, mais doucement, ont diminué pour disparaître en quelques semaines ».

ONZE ANS APRÈS

En mai dernier, M. Michel nous a dit de nouveau : « J'ai été rétabli par les Pilules Foster et suis resté en bonne santé depuis ».

Souffrir des reins et ne pas se soigner, c'est courir de grands risques. Les douleurs, les maux de tête, les maux de dos, les maux de leur fonction indispensable au maintien d'une bonne santé. Aussi, lorsque les reins sont malades, l'acte urinaire se dépose dans les muscles qui deviennent douloureux (douleurs), dans les articulations (rhumatismes), dans les nerfs (névralgies), dans le cœur (goutte), dans le système digestif (indigestion, constipation, etc.). Pourquoi ne pas employer alors les Pilules Foster (Toutes pharmacies, la boîte 4 fr. 40) qui sont justement d'une efficacité reconnue et prouvée par des témoignages toujours plus nombreux et toujours plus élogieux ?

SEVE FOURNIER

à la Fine champagne



Les années passent...

Les résultats demeurent...

Lorsqu'après de nombreuses années on constate que des résultats heureux se maintiennent encore, on ne peut demander davantage. Voici, comme preuve, les déclarations faites par M. L. Michel, impasse Fachaoua, à Troyes. Le 12 septembre 1911, il nous disait : « Depuis plusieurs années, je ressentais une faiblesse des reins, qui m'obligeait à interrompre mon travail et mon mal ne faisait que s'aggraver ; mon sommeil était agité ; mes urines troubles, décolorées comme du sable rouge. Je me suis trouvé vite soulagé par l'emploi des Pilules Foster, peu à peu, mais doucement, ont diminué pour disparaître en quelques semaines ».

ONZE ANS APRÈS

En mai dernier, M. Michel nous a dit de nouveau : « J'ai été rétabli par les Pilules Foster et suis resté en bonne santé depuis ».

Souffrir des reins et ne pas se soigner, c'est courir de grands risques. Les douleurs, les maux de tête, les maux de dos, les maux de leur fonction indispensable au maintien d'une bonne santé. Aussi, lorsque les reins sont malades, l'acte urinaire se dépose dans les muscles qui deviennent douloureux (douleurs), dans les articulations (rhumatismes), dans les nerfs (névralgies), dans le cœur (goutte), dans le système digestif (indigestion, constipation, etc.). Pourquoi ne pas employer alors les Pilules Foster (Toutes pharmacies, la boîte 4 fr. 40) qui sont justement d'une efficacité reconnue et prouvée par des témoignages toujours plus nombreux et toujours plus élogieux ?

SEVE FOURNIER

à la Fine champagne

Feuilleton de PARIS-CENTRE - 42 -

GUSTAVE LE ROUGE

Prisonnier de la planète Mars

DEUXIEME PARTIE

Le Mystère Martien

CHAPITRE PREMIER

Le récit de Robert Darvel

Malgré l'impatience de Pitcher, qui bouillait de curiosité et avait grand-peine à se retenir de ne pas torturer son malade des mille questions qui bouillonnaient dans sa cervelle, il avait été décidé que Robert Darvel ne fragmenterait pas en lambeaux de confidences le récit de ses impressions.

On attendait qu'il fut complètement remis capable au besoin de parler une heure ou deux d'affilée, pour faire d'un seul coup la relation complète de sa sublime odyssée.

Jamais le temps ne parut si long à miss Alberte et à ses amis.

Robert Darvel, même, dont l'état s'améliorait rapidement, éprouvait une sorte de souffrance de ne pouvoir parler.

Une semaine ne s'était pas écoulée qu'il lui était devenu possible de se lever.

Il se risqua à descendre au jardin, appuyé au bras de Pitcher et de Georges.

Ce fut avec une volupté qu'il attendit jusqu'aux larmes, qu'il respira l'air embaumé du parfum des myrtes, des citronniers, des jasmins, toute cette flore connue, qu'il retrouvait comme un ami qu'on croyait avoir perdu pour toujours.

tant d'impatience, de son exploration interstérielle.

Il fut convenu qu'on se réunirait après le dîner dans le grand salon de la villa, dont la verandah dominait la superbe horizon de la forêt et de la mer lointaine.

La réunion, dès le début, prit un caractère de solennité qui n'était nullement de commande. Le silence qui régna dès que Robert Darvel eut pris place dans le fauteuil d'honneur qui lui était réservé, était fait autant d'admiration et de respect que de curiosité.

« Aux côtés de l'explorateur des astres avaient pris place Ralph Pitcher et Georges en face d'eux miss Alberte, le visage rayonnant de bonheur. Derrière elle se tenait M. Frymcock, auquel on avait pu refuser l'honneur de servir de sténographe au conférencier ; enfin le noir Zarouk était appuyé au dossier du fauteuil de Pitcher et Chéfié s'était accroupi sur un coussin aux pieds de sa maîtresse.

Les corolles de pierres précieuses des lampes électriques perdues parmi les frambouises arabesques du plafond, jetaient une lueur douce et fébrile sur ce groupe. On eût cru disposé par quelque artiste de génie — Mes amis, commença Robert au milieu de la plus profonde attention, préférez-vous que je reprenne la relation dès le début, ou que je la continue à partir du point où mes signaux

A LA SAMARITAINE

J. MESSIET & FILS

Rue de la Pelleterie et 2, Rue Ferdinand-Gambon

Soldes de Fin de Saison avant Inventaire

du 15 au 23 Décembre inclus

SERGE foulard pure laine, noir et marine, larg. 100 c/m. Le mètre 8.50	GABARDINE pure laine, noir et couleurs, larg. 100 c/m. Le mètre 9.50	BURE pure laine, à profil, noir, marine et coloris nouveaux, largeur 130 c/m. Le mètre 12	NUBENNE pure laine, belle qualité, noir, marine, nuances fines, largeur 100 c/m. Le mètre 9	FLANELLE IMPRIMEE , fond couleur, dessins cachemire, largeur 80 c/m. Le mètre 4.50	SATIN coton haute fantaisie pour doublure, larg. 80 c/m. Le mètre 5.50
SEFGE fine, belle qualité, pure laine en toutes nuances, largeur 100 c/m. Le mètre 11	GABARDINE belle qualité, pure laine, noir et marine, largeur 115-120 c/m. Le mètre 11	GRISAILLE FANTAISIE pour robes et peignoirs, belle qualité, largeur 100 c/m. Le mètre 5.50	FLANELLE D'EPINAL , qualité supérieure, fond noir et marine, largeur 80 c/m. Le mètre 4	TENNIS pour chemises, bonne qualité, larg. 80 c/m. Le mètre 2.50	VELOURS coté, très belle qualité, largeur 70 c/m. Le mètre 7.50
SERGE fine, qualité supérieure, noir marine et nuances mode, largeur 120 c/m. Le mètre 15	GABARDINE lourde pour costumes, noir, marine et toutes nuances. Largeur 130 c/m. Le mètre 15	VELOURS de laine pour manteaux, article lourd pure laine. Largeur 130 c/m, toutes nuances et noir. Le mètre 18	TENNIS pour chemises, article d'usage, grand choix de disposition, largeur 80 c/m. Le mètre 3	DAMIER fantaisie, laine et coton, largeur 110 c/m. Le mètre 4.50	

Un lot important de Coupons Lainage et Soieries sera mis en vente avec un grand rabais
Une prime sera offerte à tout acheteur

LA CONSTIPATION
quelles que soient son origine, son ancienneté, son opiniâtreté, **EST TOUJOURS VAINCUE**

PAR LES
PILULES DUPUIS
LAXATIVES,
ANTIGLAIREUSES, ANTIBILIEUSES,
DÉPURATIVES
CONSTIPÉS
essayez de suite

LES PILULES DUPUIS
Sans coliques, sans modifier l'alimentation ou les habitudes, elles donnent toujours des résultats satisfaisants.

DEMANDEZ dans toutes les Pharmacies
LES VRAIES PILULES DUPUIS
en Boîtes de 2 fr. (impôt en sus) avec une étoile rouge sur le couvercle

DEPOT GENERAL
Charles BAILLEUIL, Docteur en pharmacie
109, rue Léon Gambetta, Lille

Malgré la HAUSSE
qui recommence sur tous les produits atteint déjà 20 % sur certains, les

MANUFACTURES FRANÇAISES D'AMEUBLEMENTS
de Varennes-sur-Allier (Allier)

Maison COLLET-MÉRIAUD

MAINTIENNENT leurs prix, SANS AUGMENTER la HAUSSE et les maintiendront jusqu'à l'écoulement de stocks actuellement fabriqués dont l'importance dépasse cinq millions de francs. — Ces approvisionnements relativement importants permettent le maintien CERTAIN des prix jusqu'à fin Décembre 1922.

Visitez l'Exposition de Varennes
10.000 mètres carrés d'étalage

Choix unique en France
PRODUITS GARANTIS A L'USAGE, SANS RESTRICTION — ENTREE LIBRE PRIX MARQUES

Ouverture tous les jours, y compris dimanches et fêtes.

MM. les Actionnaires sont priés de bien vouloir faire connaître au Siège Social de la Société LES AFFRÈTES REUNIS, 15, rue Scribe, Paris, leurs noms et adresses.

SUPRÊME BUTEAU
Appétit Hygiénique et Rafraîchissant
BUTEAU & Co, Les Bourdelins (Cher)

PIANOS, MUSIQUE, ACCORDS

Emile GELIN
3, place Mancini, NEVERS

Viols, Mandolines, Phono ACCESSOIRES

MALADIES DES LAPINS
GUÉRISON RAPIDE ET CERTAINE
Bouteilles 5 fr. — Boîtes 15 fr.

SIGARNET, Nevers, et toutes graineteries et Pharmacies.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement, que nous leur ferons présenter par les soins de la poste à partir du 25 décembre, une traite dont le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 3 mois, 1 fr. 05 pour les abonnements de 6 mois, et 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrement. Les personnes qui présenteront ce libéré par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 20 décembre.

Camions Américains

Tracteurs F. W. D. NASHQUAD.
Remorques 1 et 2 tonnes sur bandages et pneus.

PIECES DETACHEES
Matériel divers, pelles, pioches, etc.

Vente de gré à gré tous les jours ouvrables. Au CHAMP DE BOURG, pres Langres (Haute-Marne).

Transport Langres au Parc gratuit.
Magasin de vente, 109, rue Gravel, Levallois-Perret.

DEMANDEZ UNE Moninette

LIQUEUR SUPERIEURE
Garantie conforme à la loi

Agent : M. GATTAUDD NEVERS
4, rue Creuse

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers
Le Secrétaire-Gérant : G. COLLINET.

Officiers Ministériels

Etude de M. BONNET commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHERES
A Nevers, Salle des Ventes, avenue G. Clemenceau, n° 1, le samedi 16 décembre 1922, à 13 heures.

MOBILIER, comprenant : 1 buffet, 2 armoires, 7 chaises, comptoir, petite glace, voiture pour enfant, pendule Empire, table, chaises, 1 beau canapé en faïence (pour vestibule), lustre, tableaux, cuisinière, 5 appareils de chauffage, matelas, lits de plume, éredrons, couvertures, volumes, bibelots et objets divers.

Au comptant, frais en sus, 11487

Etude de M. BONNET commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHERES
A Nevers, Salle des Ventes, avenue G. Clemenceau, n° 1, le samedi 16 décembre 1922, à 13 heures.

MOBILIER, comprenant : armoire à glace, commodes, lits, tables de nuit et de toilette, bibliothèque, bureau, table à jeu, chaises, fauteuils, tables, glaces, pendule, literie, etc.

Au comptant, frais en sus.

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit notaire à Nevers

A VENDRE
Par adjudication volontaire, le 16 décembre 1922, à 14 heures, en l'étude de M. BOUQUILLARD.

UN GRAND IMMEUBLE
dit de la Tour-Goguin, situé à Nevers, qual. Amiral-Jacquinot et rue du Singe.

Disant logements, jardin en terrasse sur la Loire.

Mise à prix : 20.000 francs

Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Pour visiter, s'adresser à M. COUTURIER, architecte-expert, 36, rue Saint-Benoit et pour tous renseignements au notaire.

10944

Etude de M. BUISSON, notaire à Decize

Continuation de vente mobilière

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Le dimanche 17 décembre à 1 h. 30 du soir, à Decize, avenue du 14-Juillet, au domicile de feu Monsieur Charles Fenin-

Etude de M. DUMARÇAY, notaire à Corbigny (Nièvre)

A VENDRE
Après décès de M. Louis Soudais, à Nevers, rue Saint-Etienne, n° 14, le dimanche 14 décembre 1922, à 12 h. 30.

MOBILIER, comprenant : armoire à glace, commodes, lits, tables de nuit et de toilette, bibliothèque, bureau, table à jeu, chaises, fauteuils, tables, glaces, pendule, literie, etc.

Au comptant, frais en sus.

Etude de M. DUMARÇAY, notaire à Corbigny (Nièvre)

A VENDRE A L'AMIABLE LES IMMEUBLES
ci-après désignés, sis à Montchasson, commune de Montchasson.

1° **UNE MAISON** comprenant un rez-de-chaussée de 4 pièces, cave dessous, un premier étage de 4 pièces, grenier dessous, couvert en tuiles, jardin devant et derrière.

Le tout d'une contenance de 9 ares environ.

2° **UN CHAMP**, lieudit « Les Creuses » contenant 1 hectare, 60 ares environ.

3° **UN CHAMP**, lieudit « Champ Monquien », contenant 30 ares environ.

4° **Et les tiers incisés de deux parcelles de bois**, appelées : l'une le Bois du champ Guillaume et la deuxième le Bois du Pré Goby.

S'adresser pour tous renseignements au M. THEPPE-NIER, marchand de chaussures à Corbigny ; soit à M. DUMARÇAY, notaire.

11.403.

Etude de M. L. ROY, notaire à Nevers.

PETIT CLERC
présenté par ses parents est demandé étude de M. L. ROY, notaire à Nevers.

11.436.

Etude de M. LEMOINE et ROUCHONNET, avoués à Cosne (Nièvre).

VENTE SUR CONVERSION DE SAISIE
Au tribunal de Cosne, le 26 décembre 1922, à 13 heures.

D'UNE GRANDE PROPRIÉTÉ
Sis à Cosne (Nièvre), 5, rue du Sanctuaire et qui du Sanctuaire, comprenant :

1° Maison d'habitation, de construction récente élevée sur cave, chauffage central, water-closets, eau de la ville et eau de source, gaz.

2° Jardin d'agrément et jardin potager, avec canalisation à eau.

Vastes bâtiments d'exploitation commerciale avec petite maison d'habitation, magasins, écuries, garage, grand hangar, greniers spacieux, grande cour ayant accès aux deux rues.

Le tout contenant environ 5.500 mètres carrés.

MISE A PRIX : 60.000 francs

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

A Cosne, à M. LEMOINE et ROUCHONNET, avoués ;

A Paris, à M. DESBANS, liquidateur judiciaire, 41, rue Dauphine, 11455

ON DEMANDE A ACHETER dans la région

PROPRIÉTÉS
d'agrément et de rapport.
MAISON DE MAÎTRE avec une ou plusieurs fermes.
BOIS, futaie et taillis.
DOMAINE, terres et prés de 100 hect. environ.
PETIT DOMAINE de 30 à 80 hectares.

PLUSIEURS LOCATURES.
S'adresser à M. GROSSOIT, expert-foncier, 7, rue Littré, à Bourges, 10.606.

Maisons à Vendre
A usage d'habitation et à usage commercial.
S'adresser à M. COUTURIER architecte-expert, 36, rue Saint-Benoit, à Nevers, téléphone 1.77.

A VENDRE
3 CEUVRES DE VIGNES
en grand rapport tout près du Bengy, commune de Varennes-les-Nevers.
S'adresser à M. THIBAUT, à Azay, commune de Garchery, par FOURCHAMBAULT (Nièvre), 11374.

A céder dans ville import. sur pr. de EPICERIE CONFISERIE sv. rayon de BONNETERIE ; 2 boutiques bien placées ; bail 15 ans, loy. 1.600 fr., grand logement, dépendances ; aff. 400 fr. par jour. Pr. demandé 35.000 fr. Agence CLEMENCE-DUPONT et GAYON, 12, rue Gambetta, à Montargis, 11405.

A céder région de Glen, Montargis, Orléans, Pithiviers, nombreux fonds de BOULANGERIE de toutes importances.
S'adr. à M. CHARPENTIER, ancien boulangier.
Agence CLEMENCE-DUPONT et GAYON, 12, rue Gambetta, à Montargis, 11406.

Si vous désirez vendre ou acquérir :
Soit un FONDS DE COMMERCE
Soit une UNE PROPRIÉTÉ,
Vous pouvez vous adresser en toute confiance à :
L'AGENCE CLEMENCE-DUPONT et GAYON, 12, rue Gambetta, à Montargis ; 6, rue des Sablons, à Fontainebleau ; 86, rue Gambetta, à Gien, 11407.

A VENDRE A GANNAT

Etude d'avoué, après décès.
Maison bourgeoise moderne, sur route nationale, 8 pièces, grand jardin et dépendances, le tout clos de murs.

Un beau jardin de 55 ares, jouant ruisseau.

Près la gare : 4 hectares de terres labourables, jardin et prairie, et vaste maison bourgeoise moderne, bâtiments d'exploitation.

Plusieurs maisons à usage commercial, au centre de la ville.

Excellent fonds de Café-Restaurant, près la gare.

Un fonds de chapellerie très achalandé.

Un fonds important de cycles, motos, machines à coudre et voitures d'enfants.

Un excellent fonds d'hôtel et café, près la gare.

Une Imprimerie-Papeterie.

Deux matériels de battage.

S'adresser à l'Agence L'IN-TERREDIAIRE, à GANNAT (Allier), 11253

Agence O. FOURNIER
30, rue du Cloître - Saint-Gyr - NEVERS

A Vendre à Nevers

I. Une Maison
Libre de 7 p. jardin, 1.000 m. clos.

II. Une Maison
Libre de 2 log. de 4 p. pet. cour.

III. Une Maison
Libre de 8 p. pet. cour et pet. jard.

IV. Une Maison
Libre de 8 p. avec grand jard. Garage et communs.

V. Une Maison
De 2 log. de 4 p. avec jard. de 1.400 m. un log. libre.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS DE RAPPORT
Dans les faubourgs à 5 ou 6 % de la ville, de 12.000 à 30.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. FOURNIER, 11446

Le prix annuel actuel est de 20.870 francs alors qu'à Gien, ville voisine, où l'unique marché par semaine est beaucoup moins important qu'à Cosne, il est en un mois par semaine l'efformage annuel est de 32.250 francs. Avis aux amateurs.

S'adresser pour tous renseignements au secrétariat de la mairie.

On demande à acheter Cher, Nièvre ou Loiret en viager.

PROPRIÉTÉ
terre, bois et étang.
S'adresser au bureau du Journal, 11305

A vendre, près Nevers

PROPRIÉTÉ
de 9 hectares, moitié prés, bons bâtiments, entrée 1^{er} mai 1923.
S'adresser au bureau du journal, 11244

MALADES DÉSESÉRÉS
reprennez courage!

La Merveilleuse Méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte vous GUÉRIRA SUREMENT.

(Prix Nombresus Atténués.)

Les 20 Cures de l'Abbe HAMON
le Diabète, l'Albumine, les Bronches, (Toux, Bronchites, Asthmes, etc.), les Rhumatismes, les Maux d'Estomac, (Grampes, sigures, mauvaises digestions, lourdeurs, etc.), les Maladies des Nerfs, du Cœur (Palpitations, etc.), des Reins, du Foie, des Voies urinaires, de la Peau, du Sang, les Ulcères varicelleux, les Ulcères de l'Estomac, la Constipation, etc., etc.

RIEN QUE DES PLANTES
Les Laboratoires Botaniques, 84-82 89, Boul. Sébastopol, Paris (2^e)

Médecin - Téléphone GUTENBERG 724
Il vous sera envoyé GRATIS et FRANCO par retour la Méthode convaincante, explicative et complète.

n'était autre que le roulement des Erloors qui — le jour étant sans doute venu — avaient regagné leur repaire, après leur chasse nocturne, et dormaient, accrochés par leurs serres, aux aspérités de la paroi.

J'eus la preuve que je ne me trompais pas, en constatant que le monstre qui m'avait griffé, avait, comme les autres, cédé au sommeil et ronflait bruyamment derrière moi.

Ma fatigue avait à peu près disparu. Je me demandai si le sommeil de mes ennemis ne m'offrirait pas une favorable occasion de renouveler ma tentative.

Tout à coup, des ailes battirent, des yeux flamboyèrent, et je me sentis rudement tiré par les mailles du filet, en même temps une voix rauque me disait :

— Viens !

Je reconnus l'Erloor que j'avais soigné, que j'avais apprivoisé et qui m'avait livré aux siens.

J'étais arrivé à lui faire prononcer quelques mots de la langue des Martiens et à les lui faire comprendre à peu près tous.

— Où veux-tu me conduire ? lui demandai-je.

— Viens, répéta-t-il en battant des ailes avec impatience.

Tout en parlant, il avait dégainé ses pieds du filet, de façon à me donner la possibilité de marcher, mais sans me délier les bras.

Sous mes pas je heurtai des débris d'ossements, de carcasses d'animaux ; parfois j'enfonçais jusqu'à mi-jambe dans une couche de guano entassée là depuis des siècles et qui eût fait la fortune de plusieurs sociétés industrielles.

Nous suivions un long couloir au bout duquel paraissait une tache de clarté pâle qui devait être le jour.

Bientôt je distinguai mieux les parois luisantes et, comme je l'avais supposé au toucher, de nature basaltique.

Mon guide ne volait pas, il sautillait lourdement à côté de moi, ses ailes traînaient à terre comme un manteau sale et je remarquai qu'à mesure que nous avançions vers la lumière, son geste devenait plus hésitant.

Si folle que fût cette idée, je supposais

qu'il se repentait de sa trahison et qu'il voulait me faciliter les moyens de m'évader.

— Où me mènes-tu ? demandai-je en prenant le ton d'interdite que j'employais et lui parlant quand il était mon prisonnier dans le village martien.

Il leva sa patte griffue avec un geste apéuré pour me faire comprendre qu'il ne devait pas se répondre.

Tu veux me tuer ? dis-je d'un ton très calme.

Il secoua la tête négativement.

Il me fut impossible d'en rien tirer. Il paraissait intimidé par ma main résolue et pourtant bien décidée à ne pas me renseigner. Alors, où m'emmenait-il et pourquoi ? J'étais furieux.

— Je veux partir ! m'écriai-je, je t'ordonne de me conduire hors d'ici.

Et, d'un geste désespéré, je raidis les bras et je réussis à agrandir le trou pratiqué la veille dans les mailles. Alors il s'élança sur moi. Je lui allongeai de mon seul bras libre un terrible coup de poing dans la poitrine ; il trébucha, les pieds entortillés dans ses ailes.

Je ne m'arrêtai pas à chercher le pourquoi de cette attitude, j'avais des ailes aux poignets, il me semblait que la lumière au-dessus de laquelle je m'élevais versait en moi une bienfaisante vigueur.

Je demeurai un instant éperdu de joie en apercevant en face de moi un coin de ciel bleu, comme encadré par les plaques basaltiques. Jamais rosace de cathédrale aux tons éclatants et doux, ne m'apparût plus magnifique que ce coin de ciel entrévu.

Je précipitai encore ma hâte, j'atteignis la baie radieuse, respirant déjà, par avance, à pleins poumons, la vivifiante atmosphère de la liberté.

Mais, arrivé au seuil même du roc, j'éprouvai la plus amère des déconvenues.

Ce que j'avais pris pour une issue vers la campagne n'était qu'une sorte de fenêtre percée dans le roc abrupt ; elle devait jouer pour les Erloors le même rôle que les trous d'un pigeonier pour des oiseaux ordinaires.

En me penchant avec précaution, je vis à mille pieds au-dessous de moi les eaux

jaunes d'un fleuve torrentueux qui baignait la base de la montagne.

Pour m'enfuir par là, il eût fallu avoir des ailes. J'étais si atterré, si désolé que des larmes me vinrent aux yeux. Je demeurai longtemps en proie à une vraie consternation, incapable de prendre une résolution.

D'un coup je me trouvai un somptueux panorama se déployant. Les forêts, vues de cette hauteur, apparaissaient comme une riche tapisserie bariolée de tons les plus éclatants du jaune vif, de l'orange et de l'écarlate. L'horizon offrait les plus capricieuses et les molles inclinaisons d'une étoffe de brocart drapée avec négligence.

Une multitude d'oiseaux resplendissants tournaient dans le ciel ; il semblait comme la ponctuation vivante de cette page magnifique de la nature martienne.

Dans les lointains, les éternelles montagnes rouges et roses, dentelées comme des « sierras ».

Cette contemplation finit par apporter une diversion à ma pensée.

Je me calmai. Je réfléchis que je n'avais sans doute rien de mieux à faire que de retourner vers l'Erloor, dont la conduite me semblait de moins en moins explicable.

J'avais déjà fait, bien à regret, quelques pas pour rentrer dans la puante et ténébreuse caverne quand j'avisai une sorte de niche profonde, placée à gauche de la baie et que je n'avais pas remarqué tout d'abord.

Il y avait un plat de bois couvert de fleurs, une branche de vigne grise, plusieurs de ces bivalves triangulaires que j'avais pêchées à mon arrivée dans la planète, enfin un échantillon de la plupart des aliments que l'Erloor m'avait vu manger dans le village martien.

Un bol d'écume rempli d'eau complétait ce festin auquel ma fringale, qui commençait à tourner à la boulimie, s'empressa de faire honneur.

Une fois restauré, j'envisageai les choses sous un angle beaucoup plus favorable, j'étais disposé à l'optimisme.

Il me parut évident que les Erloors n'en voulaient pas à ma vie et qu'ils avaient sur

moi quelque dessein que je ne pouvais deviner.

Je résolus, en conséquence, de montrer toute la docilité imaginable, en attendant que j'eusse combiné un plan de fuite dont j'entrevoisais déjà l'idée.

Je n'avais ni le temps ni les matériaux nécessaires pour tresser une corde assez longue pour atteindre la surface du fleuve ; mais je songai au parachute.

L'Erloor qui tenait mes bras captifs me fournira les cordages, et pour l'étoffe les vêtements fourrés de plume dont j'étais encore habillé devaient offrir une surface suffisante.

Je m'attacherais cet appareil aux épaules et je me jeterais dans le fleuve qu'il me serait facile de traverser à la nage.

Je restai longtemps assis devant l'embrasure, faisant, pour ainsi dire, provision d'air pur et de soleil avant de réintégrer mon infecte prison.

Comme je me retournais pour jeter un dernier regard sur le radieux horizon, je vis tout à coup dans le lointain une mince colonne de fumée bleue qui montait d'un des arbres.

Je ne saurais dire combien je fus ému, quels espoirs insensés entrèrent dans mon âme à ce spectacle.

Le léger panache qui montait droit dans l'air calme m'apparut comme le symbole et comme le signe de ma prochaine délivrance.

Il n'y avait que les bons Martiens, mes sujets, qui connussent l'usage du feu, qui causaient aux Erloors une si grande épouvante.

Je supposai qu'on s'était mis à ma recherche ; les battements de mon cœur devinrent plus rapides en songeant que je n'étais séparé par quelques lieues de ces amis dévoués.

Je ne pouvais m'arracher de cette contemplation ; il me fallut un réel courage pour me décider à me replonger dans les ténèbres de la galerie.

Je retrouvai l'Erloor à la place où je l'avais laissé.

Silencieusement, il me ramena à l'endroit où il m'avait pris.

Je passai le restant de l'interminable journée, partie à dormir, partie à rêvasser.

Avec la nuit, les Erloors sortirent de leur torpeur ; la caverne, comme la veille, se remplit de battements d'ailes, des grunlements ou même étincelants ; mais je remarquai qu'on faisait beaucoup moins attention à moi.

Bien que je fusse toujours surveillé par l'Erloor qui m'avait fait sentir sa griffe, je n'excitais plus la curiosité générale.

Alors commença pour moi une existence d'une monotonie effrayante.

Chaque matin, mon Erloor venait me conduire jusqu'à l'embrasure du rocher, où ma nourriture se trouvait toujours exactement déposée.

Je pouvais, tant que je voulais, respirer et regarder la campagne jusqu'à ce que je fusse ramené dans la caverne.

A mon grand désespoir, je n'aperçus plus, le second jour, la colonne de fumée qui avait éveillé en moi tant d'espérances.

Je m'encourageai alors à mettre à exécution mon idée de parachute ; j'avais eu soin de mettre de côté quelques-unes des coquilles pointues des bivalves dont j'ai parlé ; je comptais m'en servir comme de lames pour trancher les fibres du filet.

Enfin, j'avais réfléchi, qu'en raison de la diminution de la pesanteur des objets à la surface de Mars, je n'aurais besoin que d'une quantité d'étoffe beaucoup moindre que s'il s'était agi de construire un parachute sur la Terre.

Malheureusement, en dépit de l'apparente liberté dont je jouissais à l'heure de mon repas, j'étais si étroitement surveillé qu'une semaine entière s'écoula sans que je pusse rien tenter.

Le désespoir m'agrippa, mon énergie s'éffrita lentement et je sentais que l'air vicié de cette abominable caverne ne tarderait pas à me rendre malade.

Les Erloors, auxquels j'avais d'abord supposé une sorte de civilisation, m'apparaissaient, maintenant que je les voyais de près, comme des brutes sanguinaires dont toute l'intelligence était tournée vers le carnage.

(A suivre.)

Dans PARIS lux. DEPOT VIN... 1153

A CEDER CAFE-RESTAURANT... 11567

VENTES

DEVANTURE DE MAGASIN... 11414

CHASSIS-CAMIONNETTE... 11271

1° FOIN 2° CHIOTS DE BERGER... 11357

MOTEUR A GAZ PAUVRE... 11253

AUTOMOBILE RENAULT 10 HP... 11467

SEMENCES DU NORD... 11385

Voiture 12 HP VINOT-DEGUINGAND... 11384

PIANO DROIT PLEYEL... 11264

CONSOLE EMPIRE... 9551

PERSONNEL

ON DEMANDE : BUCHERONS... 11277

DES BONS OUVRIERS LATTIERS... 11304

UN BON COMMIS DE MARCHAND DE VINS... 11395

AGENCE POPULAIRE

CONTENTIEUX CONSEIL JURIDIQUE 1er ORDRE... 11395

ASSURANCES TOUS RISQUES... 11395

PLACEMENT et PRET de CAPITAUX... 11395

VENTES DE PROPRIETES IMMEUBLES... 11395

L'Agence possède quantités de FONDS... 11395

S'ADRESSER A M. SERVAYRE... 11395

MOTEURS INDUSTRIELS & AGRICOLES... 11395

PAUL GILLE, Ingénieur Civil... 11395

AGENCE POPULAIRE

MENAGE très sérieux pour intérieur... 11217

FEMME VEUVE de 40 à 50 ans pour maison... 11447

BON TREFLEUR en acier cuivré... 11448

AGENTS exclusifs, actifs... 11414

METAYER est demandé pour domaine... 11469

DIVERS

PETIT LOGEMENT A louer... 11469

Grande exploitation forestière... 11347

AVIS AUX AMATEURS DE CHIEN LOUP... 11467

Acheleurs, attention!!! chez BERGER... 11467

ANISALO L'As des Anis - L'Anis des As... 11264

TERRIER-BOURDIN, à COSEE (Nièvre)

ON DEMANDE DE SUITE NOURRISE SECHE... 11355

TRAVAIL CHEZ SOI machines à tricoter... 11355

Moteurs à essence Occasion, marche garantie... 11355

Moteurs électriques Toutes forces... 11355

Electricité Dans toute son application... 11355

Appareillage électrique Force, lumière, sonnerie... 11355

pétrin mécanique Nouveau modèle... 11355

Petit outillage mécanique... 11355

machines-outils et à bois... 11355

Travaux sur tours bois... 11355

A. OUGEN OMNIUM FRANÇAIS D'OUTILLAGE... 11355

TOUTES LES PLANTES VERTES ET FLEURIES... 11355

Les plus beaux CYCLAMENS Fleurs de Nice... 11355

CHEZ CHEVALIER HORTICULTEUR-PEPINIERISTE... 11355

Occasion TOILES ONDULÉES de Stock... 11355

René WICKER DECIZE (Nièvre) - Téléphone 27

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP... 11355

Entrepôt Agricole G. VACHERAT à Bourbon-l'Archambault (Allier) VENTES EN GROS Graines fourragères - Compositions pour prairies ENGRAIS - TOURTEAUX SONS, FARINES ET GRAINS POUR LE BETAIL RIZ Demandez prix franco votre gare

FEMMES QUI SOUFFREZ Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence... JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Jean COUJARD TÉLÉPHONE 42 DECIZE (Nièvre) TÉLÉPHONE 42 " AGENCE TURCAT-MÉRY " " la Voiture des Connaisseurs " La QUINZE HP, la plus économique et la plus spacieuse.

AGENCE COMMERCIALE DES VOITURES VINOT-DEGUINGAND et Voiturettes E. H. P. Demandez l'adresse de notre AGENT pour votre REGION qui vous présentera la 10 HP la plus SPACIEUSE et la plus ROBUSTE DU DERNIER SALON

ON DEMANDE DE SUITE NOURRISE SECHE pour Nevers S'adresser à MOREAU-POUPON, 69, rue du Commerce, Nevers. 11355.

TRAVAIL CHEZ SOI machines à tricoter, ronces et rectilignes. Catal. gratuit. LAINES Bonneterie, Machines à coudre. Gros et détail. LA LABORIEUSE, 10, rue de la Charité, LYON. 1842

Moteurs à essence Occasion, marche garantie. Moteurs électriques Toutes forces. Electricité Dans toute son application. Bobinage, Chargement d'accus, etc. Appareillage électrique Force, lumière, sonnerie, installations, appareils et accessoires pour automobiles.

pétrin mécanique Nouveau modèle, à cuve commandée. Petit outillage mécanique Alésiers, états, limes, filières, mèches et forêts, scies, tarauds, fraises, etc. machines-outils et à bois Pieds de table, balustres, manches, etc.

Travaux sur tours bois A. OUGEN OMNIUM FRANÇAIS D'OUTILLAGE, 6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)

TOUTES LES PLANTES VERTES ET FLEURIES Les plus beaux CYCLAMENS Fleurs de Nice Gerbes. - Vanneries. - Couronnes mortuaires

CHEZ CHEVALIER HORTICULTEUR-PEPINIERISTE NEVERS - Téléphone 4-22 DEMANDEZ SON CATALOGUE

Occasion TOILES ONDULÉES de Stock Etat de neut - Peintes au Minium 1 m. 80 x 0 m. 80 6 francs le mètre carré REMISE PAR QUANTITES

René WICKER DECIZE (Nièvre) - Téléphone 27

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

MALADIES D'ESTOMAC CRI D'ALARME DOCTEUR DE COCK

Quantité de remèdes et de spécialités diverses, tel le bicarbonate de soude, la magnésie, les sels de bismuth, les amers, l'éther, l'alcool etc. etc. n'apportent qu'un soulagement momentané. Et le mal revient bientôt plus violent. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas été atteint dans sa cause. Et le danger est là qui vous menace si vous n'y prenez garde, de diabète, d'albuminurie, de neurasthénie, d'appendicite, d'ulcère et de cancer.

Jean COUJARD TÉLÉPHONE 42 DECIZE (Nièvre) TÉLÉPHONE 42 " AGENCE TURCAT-MÉRY " " la Voiture des Connaisseurs " La QUINZE HP, la plus économique et la plus spacieuse.

AGENCE COMMERCIALE DES VOITURES VINOT-DEGUINGAND et Voiturettes E. H. P. Demandez l'adresse de notre AGENT pour votre REGION qui vous présentera la 10 HP la plus SPACIEUSE et la plus ROBUSTE DU DERNIER SALON

ON DEMANDE DE SUITE NOURRISE SECHE pour Nevers S'adresser à MOREAU-POUPON, 69, rue du Commerce, Nevers. 11355.

TRAVAIL CHEZ SOI machines à tricoter, ronces et rectilignes. Catal. gratuit. LAINES Bonneterie, Machines à coudre. Gros et détail. LA LABORIEUSE, 10, rue de la Charité, LYON. 1842

Moteurs à essence Occasion, marche garantie. Moteurs électriques Toutes forces. Electricité Dans toute son application. Bobinage, Chargement d'accus, etc. Appareillage électrique Force, lumière, sonnerie, installations, appareils et accessoires pour automobiles.

pétrin mécanique Nouveau modèle, à cuve commandée. Petit outillage mécanique Alésiers, états, limes, filières, mèches et forêts, scies, tarauds, fraises, etc. machines-outils et à bois Pieds de table, balustres, manches, etc.

Travaux sur tours bois A. OUGEN OMNIUM FRANÇAIS D'OUTILLAGE, 6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)

TOUTES LES PLANTES VERTES ET FLEURIES Les plus beaux CYCLAMENS Fleurs de Nice Gerbes. - Vanneries. - Couronnes mortuaires

CHEZ CHEVALIER HORTICULTEUR-PEPINIERISTE NEVERS - Téléphone 4-22 DEMANDEZ SON CATALOGUE

Occasion TOILES ONDULÉES de Stock Etat de neut - Peintes au Minium 1 m. 80 x 0 m. 80 6 francs le mètre carré REMISE PAR QUANTITES

René WICKER DECIZE (Nièvre) - Téléphone 27

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE

LA LUNE Pour quelques sous de plus... Le bon épicier dit à sa cliente : "Vous désirez, Madame, des pâtes alimentaires saines, nutritives, digestibles et savoureuses. Vous pouvez prendre en toute confiance cette marque universellement estimée." LA RUCHE Mais, pour quelques sous de plus, je puis vous offrir la qualité encore supérieure, obtenue avec des semoules "extra", triées et rebélutées à l'usine : la marque "LA LUNE" dont mes meilleures clientes sont ravies. Bozon-Verduraz PÂTES LA RUCHE est l'égal des meilleures. Les meilleures n'approchent pas de LA LUNE Qualité NROG EXTRA

BIJOUTERIE Luc DUBOIS NEVERS - 49, Rue du Commerce - NEVERS SPÉCIALITÉ D'OBJETS POUR CADEAUX Orfèvrerie Métal et Argent Horlogerie soignée

Ulcères Variqueux Maux de Jambes, Varices, Eczémas, Dartres, Démangeaisons, Herpès, Plaies de toute nature, considérées comme incurables sont soulagées immédiatement et leur guérison est assurée par l'Eau Précieuse Depensier Elle est véritablement "précieuse", cette eau qui guérit ces plaies affreuses et qui depuis de si longues années ne connaît pas un insuccès.

Cui vont-ils ? si joyeux ? A L'EXPOSITION de Noël et du Jour de l'An au

GRAND BAZAR DE LA NIÈVRE 45, Rue Lafayette et Place Carnot, NEVERS Le plus joli assortiment de JOUETS et d'ÉTRENNES UTILES Jusqu'au 1er JANVIER, les Magasins seront ouverts les DIMANCHES toute la journée, et jusqu'à huit heures du soir du 25 au 31 Décembre ENTRÉE LIBRE A partir du Samedi 16, il sera offert un superbe Calendrier

PAPILLON NOIR La demander PARTOUT